



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE

GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Etude de prévalence sur les violences faites aux femmes en Région de Bruxelles-capitale

BHG/BGC/DGGK/EtudeViolence2015

Dr. An-Sofie Van Parys et Prof. Dr. Els Leye

À la demande de la Secrétaire d'État Bianca Debaets



Table des matières

.....	1
1. Introduction	4
2. Méthodologie.....	11
2.1. Objectifs de recherche	11
2.2. Questions de recherche	11
2.3. Format de recherche	12
2.4. Sondage et calcul taille du sondage.....	12
2.5. Formation enquêteurs/trices.....	14
2.6. Instrument de recherche	17
2.7. Analyse statistique	19
2.8. Aspects éthiques.....	20
3. Résultats	21
3.1. Contexte des répondantes	23
3.1.1. Sociodémographique	23
3.1.2. Santé	27
3.1.3. Sentiment d'insécurité	28
3.1.4. Connaissance des services de secours	30
3.2. Harcèlement sexuel.....	31
3.2.1. Cycle de vie	31
3.2.2. Les 12 derniers mois.....	33
3.2.3. Incident le plus grave	34
3.3. Violence non-conjugale	37
3.3.1. Physique	37
3.3.2. Sexuelle	41
3.3.3. Incident le plus grave (tant violence physique non-conjugale que violence sexuelle non-conjugale).....	45
3.4. Violence conjugale	49
3.4.1. Physique	49
3.4.2. Sexuelle	50
3.4.3. Psychologique.....	51
3.4.4. Circonstances (psychologiques et/ou physiques et/ou sexuelles) de la violence conjugale.....	53



3.4.5. Incident le plus grave	54
3.5. Stalking	58
3.5.1. Cycle de vie	58
3.5.2. Les 12 derniers mois.....	60
3.5.3. Groupe d'incidents les plus graves.....	62
3.6. Maltraitance des enfants	64
3.6.1. Physique	64
3.6.2. Sexuelle	65
3.6.3. Psychologique.....	66
3.6.4. Poids de la souffrance.....	67
3.7. Tableau synoptique violence-prévalence.....	67
3.8. Comparaison prévalence violence totale questionnaire écrit avec entrevue	69
3.8.1. Données obtenues par questionnaire écrit	69
3.8.2. Données obtenues par entrevue structurée.....	69
3.9. Associations.....	71
Âge	71
Éducation	71
Stress financier	72
Perception subjective du quartier (<i>Neighbourhood disorder</i>)	72
Minorité	72
Substances (tabagisme, alcool, drogues).....	72
Sentiment d'insécurité (12 derniers mois).....	73
4. Discussion.....	75
5. Recommandations	81
Bibliographie	86
Liste des abréviations.....	90



1. Introduction

Ces dernières années, de plus en plus d'études scientifiques ont démontré que la violence à l'égard des femmes est un problème mondial majeur qui impacte tant la société que l'individu et représente une enfreinte fondamentale aux droits de l'homme (WHO, 2014). Nous définissons la violence à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée » (Conseil de l'Europe, 2014).

La violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène nouveau et les effets négatifs considérables pour la santé physique, mentale et reproductrice se retrouvent dans bon nombre de données. Ce qui est toutefois nouveau, c'est la reconnaissance croissante que la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes n'est pas un phénomène isolé. Il s'agit plutôt d'un comportement qui porte atteinte aux droits des femmes et des filles, qui entrave leur participation à la société d'un point de vue social, économique, juridique et autres, et qui nuit à leur santé physique et mentale (WHO, 2014 ; Garcia-Moreno et al., 2005 ; Krug et al., 2002). Ainsi, une vaste étude australienne auprès de femmes de 18 à 44 ans a démontré que 7,9% de la charge de morbidité ¹ sont dus à la violence conjugale (Manzolli et al., 2012), qui est la forme la plus prévalente de violence à l'égard des femmes (WHO, 2014). Ces chiffres montrent clairement que l'impact de la violence conjugale sur la vie des personnes concernées et sur la société est plus important que d'autres facteurs de risque comme l'hypertension, le tabagisme ou l'obésité (Vos, 2006). Des études récentes montrent de surcroît qu'au point de vue mondial au moins un meurtre sur sept est commis par un (ex-)partenaire intime. En considérant les meurtres de femmes, ce nombre s'élève même à un sur trois (Stöckl et al., 2013). Les conséquences de la violence dépassent le bien-être individuel et la santé des personnes concernées, car elles influent également sur le bien-être de sociétés et de nations entières (WHO, 2014). Ces effets négatifs se font aussi ressentir au niveau économique par des frais médicaux directs et indirects, des frais liés au chômage et à une réduction de productivité (tant à domicile qu'au travail), des frais de justice, d'hébergement, l'impact à long terme de la souffrance humaine (Roldos & Corso, 2013 ; EIGE, 2014). Se basant sur une étude britannique, le European Institute for Gender Equality (EIGE) a estimé le coût de la violence conjugale (VC) à l'égard des femmes à

¹ Il s'agit de l'impact d'un problème de santé mesuré sur base des coûts financiers pour la société et l'individu, de la morbidité et de la mortalité.



13.732.068.214€ et le coût de la violence conjugale (VC) à l'égard des hommes et des femmes à 15.374.525.253€.

Le budget dépensé au Royaume-Uni (RU) pour des services spécialisés dans la lutte contre la violence ou la prévention de la violence ne représente toutefois que 3% du coût de la VC à l'égard des femmes.

La prévention et la lutte contre la violence figurent en haut des priorités européennes depuis des années. La Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, en bref la Convention d'Istanbul (Conseil de l'Europe, 2014), et d'autres initiatives telles la 'Tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes' (European Commission Justice, 2014) et de nombreuses activités de l'Institut européen pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes (EIGE, 2014) l'illustrent clairement.

Une première étape essentielle dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes consiste à se forger une vue d'ensemble détaillée de l'étendue et de la forme du problème au moyen d'études de prévalence. Le fait de connaître et de publier les données nationales et régionales précises sur la prévalence de ce type de violence constitue la meilleure base pour le développement des interventions et pour leur mise en œuvre consécutive afin de lutter contre les effets de cette violence (Devries, 2010). Par ailleurs, des données fiables sur la prévalence et l'incidence sont essentielles au développement d'une politique appropriée, à la vérification de l'efficacité des interventions, à l'amélioration des prestations de services et à l'évaluation de l'impact des politiques sur le problème.

En ratifiant la Convention d'Istanbul le 14 mars 2016, la Belgique s'est engagée : (1) à collecter les données statistiques désagrégées pertinentes, à intervalle régulier, sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la Convention ; (2) à soutenir la recherche dans les domaines relatifs à toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la Convention, afin d'étudier leurs causes profondes et leurs effets, leur fréquence et les taux de condamnation, ainsi que l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention et (3) à effectuer des enquêtes basées sur la population, à intervalle régulier, afin d'évaluer l'étendue et les tendances de toutes les formes de violence couverte par le champ d'application de la Convention (Article 11 de la Convention d'Istanbul, Conseil de l'Europe, 2014). Dans son rapport sur la Belgique, le Comité des Nations Unies (NU) pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en collaboration avec '*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*' (CEDAW, 2014) avait déjà formulé en 2014 son inquiétude par rapport au manque de données statistiques complètes concernant la violence à l'égard des femmes, désagrégées par âge, ethnicité, nationalité et éventuellement le lien entre victime et auteur,



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE

GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL

ainsi que de chiffres sur le nombre de femmes assassinées par leur partenaire ou ex-partenaire.



Au niveau national, le 'Plan d'Action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre' (PAN 2015-2019), établi en tenant compte des obligations reprises dans la Convention d'Istanbul, mentionne comme premier objectif global : « mener une politique intégrée de lutte contre la violence basée sur le genre et collecter des données quantitatives et qualitatives sur toutes les formes de violence ». Concrètement, le PAN indique qu'il est essentiel de continuer à collecter des données qualitatives et quantitatives désagrégées selon le sexe et l'âge, mais qu'il faut également travailler à l'harmonisation des données existantes et au développement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'améliorer la perception et la compréhension du phénomène et d'évaluer l'impact des actions sur les victimes et les auteurs.

Le PAN mentionne plus particulièrement les mesures suivantes :

- I.2.1. Collecter les données statistiques désagrégées pertinentes, à intervalle régulier, sur les affaires relatives à toutes les formes de violence couvertes par le PAN (article 11 §1a)
- I.2.2. Soutenir la recherche dans les domaines relatifs à toutes les formes de violence couvertes par le PAN, afin d'étudier leurs causes profondes et leurs effets, leur fréquence et les taux de condamnation, ainsi que l'efficacité des mesures prises (article 11 §1b)
- I.2.3. Effectuer des enquêtes basées sur la population, à intervalle régulier, afin d'évaluer l'étendue et les tendances de toutes les formes de violence couvertes par le PAN (article 11 §2)

À ce titre, la secrétaire d'État bruxelloise à l'Égalité des Chances, Bianca Debaets, a déclaré que l'une des priorités de sa politique serait d'informer et d'éduquer la population bruxelloise en matière de violence conjugale et intrafamiliale. Dans la note d'orientation Égalité des Chances 2014-2019², cela se traduit par les objectifs opérationnels 3.2.1 et 3.2.2 qui traitent principalement de la lutte contre la violence conjugale et intrafamiliale et la lutte contre les violences envers les femmes, les homosexuels et les transsexuels. En outre, pour traduire l'objectif opérationnel 3.3.1 : « Une collaboration coordonnée autour des violences entre partenaires », le questionnaire de cette étude a été soumis aux membres de la plate-forme de concertation en matière de violence conjugale et intrafamiliale bruxelloise et adapté en fonction de leurs retours d'information.

² Note d'Orientation Égalité des Chances 2014-2019 : www.biancadebaets.be



Jusqu'en 2016, des conventions annuelles entre l'*Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes* et la Région de Bruxelles-Capitale concrétisaient ces actions au niveau régional. Les plans d'actions qui en ont découlé (2015 et 2016) ciblaient le lancement et le suivi de cette étude, ainsi que la coordination par le coordinateur régional des différents partenaires en matière de violence conjugale et intrafamiliale.

Comme évoqué plus haut, il existe de nombreuses données internationales sur la prévalence de la violence (WHO, 2014 ; Garcia-Moreno et al., 2005 ; Krug et al., 2002 ; FRA, 2014 ; EIGE, 2014). Bien qu'il existe également des données nationales, il s'agit là d'études qui se focalisent toutes sur un aspect spécifique de la violence (p.ex. la grossesse, la violence envers les parents, les mutilations génitales féminines, les immigrés, le harcèlement, etc.) sans donner d'aperçu détaillé de la prévalence de violence interpersonnelle sous toutes ses formes (Van Parys et al. 2017, 2014 ; Lukasse et al. 2015, 2014 ; De Donder & Verté, 2010 ; Roelens et al., 2008 ; Keygnaert et al., 2012 ; 2014 ; Dubourg et al., 2011 ; Groenen, 2006).

Ci-dessous vous trouverez un aperçu des études collectant de façon systématique en Belgique des données concernant la violence (certaines de ces études ont approfondi ce problème de façon plus élaborée que d'autres) :

- Études de violence menées à la demande de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) en 1988, 1998 et 2010³ ;
- L'enquête de santé menée tous les quatre ans (1997, 2001, 2004, 2008, 2013), dont l'enquête 2013 a donné lieu à un rapport spécifique sur la violence intrafamiliale⁴ ;
- L'étude Sexpert qui a analysé en 2013 la violence sexuelle et la violence conjugale intime en Flandres⁵.

³ Vandewege, R., R. Bruynooghe et S. Opdebeeck (1988). Les femmes confrontées à la violence physique et sexuelle – Prédominance et conséquences. Rapport destiné à la Secrétaire d'État à l'Environnement et à l'Émancipation sociale, Bruxelles : INBEL. Bruynooghe, R., S. Noelanders et S. Opdebeeck (1998). Prévenir, subir et recourir à la violence, Hasselt/Bruxelles : Centre Universitaire du Limbourg/Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, pp. 4-11. Pieters, J., P. Italiano, A.M. Offermans et S. Hellemans (2010). Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle. Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

⁴ Drieskens S. et S. Demarest (2013). Étude sur la violence intrafamiliale et la violence conjugale basée sur l'enquête de santé 2013. ISP et IEFH, Bruxelles.

⁵ Buysse A, et al. (réd.) (2013). Sexpert : Seksuele gezondheid in Vlaanderen. Academia Press, Gand.



Malgré le fait que d'assez nombreuses données de prévalence soient disponibles en ce moment, cela va aussi de pair avec quantité de problèmes. D'une part, la réalisation d'études de prévalence comporte de nombreux défis méthodologiques liés à la collecte de données et à l'interprétation des résultats obtenus. Il y a ainsi un manque de définitions claires et uniformes des différentes formes de violence (p.ex. violence physique vs violence conjugale). Chaque étude utilise plus ou moins ses propres définitions (surtout pour ce qui est de la violence psychologique/émotionnelle), ce qui complique, par conséquent, la comparaison des chiffres, tant nationaux qu'internationaux. La façon de recruter les populations étudiées (p.ex. sondage hospitalier limité vs sondage aléatoire de la population) varie également d'étude en étude, ce qui impacte énormément sur les taux de prévalence signalés. Une méthodologie de recherche partagée/uniforme fait également défaut. En ce moment, il y a une grande variation dans les méthodes utilisées (entretiens en face à face vs questionnaires écrits) ce qui complique également la comparaison des données. Le type de questions qui sont posées (p.ex. questions générales vs questions concrètes comportementales) et le timing de l'évaluation (p.ex. une seule fois vs plusieurs fois) varient aussi considérablement, ce qui résulte à nouveau dans le fait qu'il est extrêmement difficile de faire des déclarations fondées sur les différences et/ou les similitudes entre les résultats des études déjà réalisées. De plus, les données sont collectées de façon (trop) peu systématique, elles sont rarement réparties en fonction du sexe et de l'âge (p.ex. peu de données sur les mineurs) et il est donc difficile d'analyser les évolutions dans le temps.

Il est d'autre part difficile d'obtenir à partir des données existantes des estimations fiables au niveau local, ayant l'ampleur et la profondeur souhaitées. En tant que capitale de la Belgique et de l'Europe, Bruxelles a un rôle moteur important à jouer. Des études antérieures ont d'ailleurs montré qu'il y a un grand besoin d'action et donc de données fiables. L'enquête de santé 2013 a ainsi démontré que le pourcentage de la population ayant signalé des actes de violence était beaucoup plus élevé à Bruxelles que dans les autres régions belges (15% vs. 10%).

Outre les limites méthodologiques et de contenu bien connues des études existantes, nous pouvons encore souligner que la Région Bruxelloise est de loin la région la plus diversifiée du pays sur le plan culturel, ethnique et social, ce qui exige une approche particulière en matière de techniques de recherche. Afin de pouvoir effectuer une analyse scientifiquement fondée de la prévalence de la violence à Bruxelles, de la comparer aux données nationales et internationales et de formuler des recommandations qualitatives aux politiques, nous avons établi une étude qui tient compte autant que possible des réflexions et des défis susmentionnés.





2. Méthodologie

2.1. Objectifs de recherche

L'objectif général de cette recherche est de réaliser une étude à finalité politique sur la prévalence, les caractéristiques et les conséquences de la violence à l'égard des femmes dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette étude examinera plus particulièrement la prévalence de la violence à l'égard des femmes tout au long de leur cycle de vie (répartie selon l'auteur et/ou la victime, la violence physique, sexuelle et psychologique/verbale, le *stalking* et le harcèlement sexuel), la corrélation avec des facteurs de risque comme l'âge, l'éducation, le stress financier, la perception subjective du voisinage, l'appartenance à une minorité, la consommation de drogues et le sentiment d'insécurité ainsi que les conséquences pour la santé physique et mentale, la disposition à la dénonciation et la prise de contact avec des services de secours.

2.2. Questions de recherche

Notre étude vise à trouver des réponses aux questions de recherche suivantes :

- Quelle est la prévalence de violence à l'égard des femmes dans la Région de Bruxelles-Capitale ?
- Quelles sont les différentes formes de violence signalées par des femmes tout au long de leur vie et au cours des 12 derniers mois ?
- Quelle est la relation entre victime et auteur ?
- Quel est le sexe de l'auteur ?
- Quels sont les effets émotionnels et/ou physiques suite à l'incident de violence le plus grave ? Quels en sont les autres détails (nombre d'auteurs, lieu de l'incident, comportement de recherche d'aide, arrêt de travail ou d'études, etc.) ?
- Les répondantes font-elles une déposition à la police de l'incident de violence le plus grave ? Quelles étaient leurs raisons pour ne pas le faire ?
- Ont-elles parlé à quelqu'un du pire incident de violence ? Quelles étaient leurs raisons pour ne pas le faire ?
- Quel est le lien entre les indicateurs/facteurs de risque sélectionnés (âge, éducation, stress financier, perception subjective du quartier, appartenance à une minorité, consommation de drogues et sentiment d'insécurité) et le fait de signaler la violence ?



2.3. Format de recherche

Le format de recherche le plus approprié pour offrir une réponse fondée aux questions de recherche susmentionnées consiste en une enquête démographique aléatoire ou « household survey ». Cette méthode de recherche, qui sectionne la population au moment même, vaut comme la règle d'or des études de prévalence de violence. L'unique étude de prévalence européenne à grande échelle (FRA, 2014), à laquelle la Belgique a également participé, utilisait également cette méthodologie de recherche. L'inconvénient de cette étude FRA est qu'aucune donnée n'a été collectée à Bruxelles et que des chiffres sur la situation spécifique bruxelloise font donc défaut. Nous avons pris cette étude européenne comme base de notre étude actuelle et avons utilisé un format de recherche et un instrument de mesure similaires. Nous avons constitué à cet effet un échantillon aléatoire représentatif de la population bruxelloise suite à quoi nous avons interviewé à domicile les répondantes sélectionnées. Nous pouvons ainsi généraliser les résultats et esquisser une image précise et représentative de la diversité sociale et culturelle de la population bruxelloise. De plus, cela nous permet de comparer nos données à celles de l'étude FRA (2014).

2.4. Sondage et calcul taille du sondage

Comme mentionné ci-dessus, nous avons constitué un échantillon aléatoire représentatif de la population féminine bruxelloise de 18 à 90 ans maîtrisant suffisamment le français, le néerlandais, l'anglais, l'arabe ou l'espagnol. Les données les plus récentes du 'Baromètre linguistique bruxellois' (Brio, 2013) indiquent que l'inclusion de ces langues doivent nous permettre d'atteindre près de 80% de la population. Comme nous voulons mesurer la prévalence de violence pour la population générale à l'aide d'un sondage aléatoire, nous avons choisi de ne pas inclure dans notre étude certaines formes de violence telles la mutilation génitale féminine et les mariages forcés, et ce pour plusieurs raisons. Des estimations préalables montrent que le pourcentage de femmes répondant positivement à ces questions est très peu élevé, ce qui donne peu de résultats pertinents pour l'objectif de la présente étude. Qui plus est, les populations touchées par ces formes de violence sont difficilement accessibles, ce qui exige donc une méthode de recherche particulière (Leye et al., 2017). Par ailleurs, une étude à la demande de la Ministre Joëlle Milquet examinant les mariages forcés en particulier a été publiée en 2012 (Bensaid & Rea, 2012). Il existe également des études de prévalence concernant la mutilation génitale en Belgique (Dubourg et al, 2011 & 2018).



Par analogie avec d'autres enquêtes démographiques aléatoires, le choix de ce type de méthodologie a nécessairement pour conséquence que certains groupes vulnérables (prison, psychiatrie, établissements pour femmes souffrant d'un handicap, etc.) ne peuvent être interviewés à domicile et ne peuvent donc pas être inclus. Il s'agit là d'une restriction importante qu'il faut garder à l'esprit lors de l'analyse et de l'interprétation des résultats.

Nous avons calculé la taille de l'échantillon de notre 'household survey' en fonction d'un 'clustered random (probability) sampling design', stratifié selon le quartier (en fonction du monitoring des quartiers bruxellois <https://monitoringdesquartiers.brussels/maps/>). Lors de la phase préparatoire de l'étude, nous avons exploré la possibilité d'une collaboration avec les services compétents de la Région Bruxelloise afin d'obtenir une liste d'adresses de toutes les femmes domiciliées à Bruxelles, classées par commune. Afin de garantir le respect de la vie privée, la seule façon d'obtenir ce type de sondage est de soumettre une demande auprès de la Commission vie privée. Vu l'ampleur et la longueur de la procédure d'une telle demande et de l'incertitude d'obtenir un échantillon avec les détails nécessaires, nous avons finalement décidé de ne pas soumettre de demande et de constituer notre propre échantillon sur la base de coordonnées GPS mesurées en fonction de la densité de population.

Sur base d'une prévalence de violence présumée de 15%, avec un taux d'erreur maximum de 5% et une puissance statistique de 80%, corrigée d'un facteur 2 pour la conception en groupements, il est nécessaire d'inclure un échantillon de 500 femmes. Concrètement, cela signifie que nous avons sélectionné 60 groupements (quartiers) pour lesquels nous avons effectué un maximum de 20 entrevues par groupement. Cette ample sélection nous a permis de compenser une volonté de participation limitée et des lost-to-follow-up de sorte que l'interprétation des résultats ne soit pas compromise par un échantillon trop restreint.

Des critères stricts ont été appliqués pour ce qui est de l'inclusion des femmes sélectionnées de façon aléatoire : p.ex. pas de remplacements de répondantes sélectionnées par une autre femme faisant partie du ménage, un minimum de deux visites à domicile (sur différents jours et à différents moments de la journée), la tenue de fiches de contact, etc.



Au cours de ces dernières années, de nombreuses études ont été publiées sur le recrutement de répondants à l'étude et sur la façon dont l'abandon de répondants et la polarisation des résultats que cela engendre peuvent être minimalisés (Flechter et al., 2012). Une de ces méthodes factuelles consiste à utiliser des chèques cadeau pour compenser le temps que le répondant veut bien consacrer à l'étude. Vu le sujet délicat et le temps requis pour participer à la présente étude, nous avons choisi d'optimaliser le recrutement et de limiter au maximum la distorsion des résultats suite à une volonté restreinte de participation en donnant à chaque répondante un chèque cadeau d'une valeur de 10€. D'autres méthodes pour optimaliser la collecte de données consistaient à limiter le temps de l'entrevue (durée moyenne +/- 40 minutes) et à mener les entrevues au domicile de la répondante à un moment et dans la langue de son choix.

2.5. Formation enquêteurs/trices

Les enquêteurs/trices (dorénavant 'enquêteurs') ont été recruté(e)s par la publication d'un poste vacant sur plusieurs réseaux (cellule jobs étudiants de l'Université de Gand (UGent), cellule ULBjob, base de données d'emplois de 11.be, site web UGent, site web International Centre for Reproductive Health (ICRH), sites web indépendants, s'adresser aux étudiants lors de conférences invitées, diffusion au sein du propre réseau de chercheurs). Les candidats ont soumis leur CV et une lettre de motivation sur base de quoi nous avons fait une première sélection. Les candidats répondant au profil ont été invités pour un entretien, suite à quoi nous avons décidé des gens à recruter. Malgré le fait que la plupart des études de prévalence de violence à l'égard des femmes ne travaillent qu'avec des enquêtrices féminines, nous avons consciemment choisi de recruter des enquêteurs tant masculins que féminins pour la raison qu'un nombre d'études ont démontré que certaines femmes victimes de violence préfèrent parler à un enquêteur masculin. Vu le nombre restreint d'hommes candidats pour la vacance, notre équipe ne comptait finalement qu'un seul enquêteur masculin. Quand nos enquêteurs se présentaient auprès des répondantes et expliquaient brièvement le but de leur visite, ils demandaient à chaque fois si la répondante préférait un enquêteur masculin ou féminin. Selon leur réponse, un rendez-vous pouvait alors être pris avec un enquêteur du sexe choisi.



Dès le début du recrutement jusqu'à la formation des enquêteurs, nous avons constaté un roulement important des enquêteurs et ceci pour diverses raisons : des étudiants jobistes qui se retiraient pour avoir trouvé un travail fixe, qui avaient des difficultés à combiner le travail proposé avec leurs études, qui avaient des difficultés à fonctionner de façon autonome, qui ressentaient un sentiment d'insécurité à Bruxelles, etc. Suite à ce grand roulement des enquêteurs, nous avons été obligés d'organiser plusieurs sessions de recrutement.

La plupart des enquêteurs avaient terminé une formation en sciences humaines ou étaient bien avancés dans leur trajectoire et proches du diplôme. Afin de garantir une collecte de données de haute qualité, les enquêteurs ont reçu une formation élaborée et intense d'une journée pour compléter les compétences déjà acquises. Les enquêteurs ont été formés par l'équipe de recherche afin de créer un contexte d'entrevue sûr qui stimule autant que possible les répondantes à répondre de façon ouverte et non selon les normes sociales. Cette formation traitait des sujets suivants :

- Introduction : parler de sujets sensibles, discuter des mythes, des valeurs et des normes des enquêteurs par rapport à un comportement inapproprié ;
- Cadre théorique et connaissances préexistantes : définitions, prévalence, conséquences et facteurs de risque de violence interpersonnelle sous toutes ses formes ;
- Explication plan d'étude : contexte, objectif, plan d'étude (toutes les étapes à partir du moment de sonner à la porte jusqu'à la finalisation de l'entrevue), critères d'inclusion, instrument de mesure, confidentialité et sécurité, protocole de sécurité, évaluation des risques et plan de sécurité (et la mise en pratique pour que cela devienne un savoir immédiat) ;
- Compétence de communication : communication verbale et non-verbale, techniques d'entretien, trucs et astuces ;
- S'entraîner à l'entrevue : se présenter soi-même ainsi que l'étude à des répondantes potentielles, remettre la lettre d'information et enregistrer le consentement éclairé⁶, utiliser le logiciel spécialisé et se familiariser avec l'entrevue tant sur papier (au cas où l'ordinateur ne serait pas disponible) qu'à l'aide du logiciel, apprendre à gérer le temps, réagir à des situations inattendues et/ou dangereuses ;
- Accords sur la suite de la planification et les devoirs.

⁶ L'autorisation obtenue de façon volontaire d'une personne ou d'un(e) responsable (p.ex. parent ou tuteur) pour la participation à l'étude ou au programme d'intervention est appelé consentement éclairé. La personne en question doit être bien informée de l'objectif, de la méthode, de la procédure, des avantages et des risques et, le cas échéant, du degré d'incertitude du résultat. La plupart des études demandent une autorisation écrite (van Driel, M. & Chevalier, P. (2008).



Comme évoqué plus haut, le roulement considérable des enquêteurs nous a obligé à organiser un total de six sessions de formation, deux en anglais et quatre en néerlandais.

Le premier jour où les enquêteurs ont pris la route, ils étaient à chaque fois accompagnés d'un coordinateur de l'étude. De la sorte, un coaching et un accompagnement supplémentaires avaient lieu sur le terrain et toutes les procédures étaient à nouveau parcourues et implémentées ensemble. Le matériel relatif à l'étude était également vérifié et complété si nécessaire. Cet accompagnement supplémentaire offrait un double avantage : d'une part les enquêteurs n'avaient pas l'impression d'être laissés à leur sort, ce qui était positif pour leur confiance professionnelle, d'autre part cela donnait au coordinateur de l'étude l'occasion de juger de la qualité de la collecte des données et d'adapter si nécessaire.

Ensuite, les enquêteurs étaient rigoureusement surveillés, appuyés et supervisés par le coordinateur de l'étude dans leur travail quotidien. Au début de chaque semaine de travail, les enquêteurs donnaient un planning détaillé des jours où ils mèneraient des entrevues. Après chaque journée de travail, les enquêteurs envoyait un bref rapport du déroulement des entrevues et du nombre d'entrevues achevées. Si des difficultés pratiques ou de contenu se présentaient, elles étaient également traitées avec le coordinateur de l'étude afin de trouver ensemble une solution. Tous les enquêteurs avaient le numéro du téléphone portable du coordinateur de l'étude, qui était toujours joignable à cet effet. En cas de problèmes de sécurité (tant en ce qui concerne les enquêteurs eux-mêmes que les personnes interrogées) certaines mesures particulières, établies par le protocole de sécurité, devaient être prises (pour plus d'informations et de détails, voir le protocole d'étude et de sécurité, disponible sur demande auprès des auteurs du présent rapport).

À intervalles réguliers, des copies de sauvegarde des entrevues achevées ont été effectuées, qui étaient ensuite stockées sur un lecteur partagé auquel seuls les enquêteurs concernés et les chercheurs avaient accès.

Afin de soutenir les enquêteurs et de superviser et guider la collecte de données, des moments de supervision étaient organisés à intervalles réguliers pour que des questions, des problèmes et des difficultés puissent être discutés au sein du groupe d'enquêteurs. Cela permettait de trouver plus facilement des solutions à des problèmes communs et favorisait le soutien et la coopération entre les enquêteurs. C'était aussi le moment choisi pour échanger des astuces, discuter des cas difficiles et ventiler les frustrations sur le déroulement du recrutement et la collecte des données.



2.6. Instrument de recherche

L'instrument de recherche se composait de deux parties :

- 1) Une entrevue structurée menée à l'aide du logiciel CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing) (cf. *infra*).
- 2) Un bref questionnaire structuré comprenant huit questions à compléter sur papier en fin d'entrevue. Ce bref questionnaire donnait l'occasion aux répondantes de signaler de façon plus anonyme (sous enveloppe scellée) des actes de violence au cas où elles n'auraient pas osé les signaler face à l'enquêteur.

L'entrevue a été établie sur base du questionnaire existant de l'étude FRA (2014) et d'instruments conçus et validés lors de notre propre recherche (Van Parys et al., 2014, Roelens et al., 2008, Keygnaert et al., 2012, 2014). L'avantage de l'utilisation d'échelles/de questions validées est que nous pouvons comparer de façon approfondie nos résultats à ceux d'études précédentes et que nous maîtrisons bien les finesse de ces instruments. De plus, ces instruments de recherche sont déjà en grande partie disponibles en néerlandais, en français, en anglais, en espagnol et partiellement en arabe standard.

Les entrevues se tenaient en face-à-face par des enquêteurs formés et au domicile des répondantes. Les enquêteurs utilisaient des ordinateurs portables spécifiques pour l'étude sur lesquels le logiciel de l'entrevue était installé et qui ne nécessitaient pas de connexion Internet. Nous avons utilisé le logiciel QDS™ (Questionnaire Development System de l'entreprise Novaresearch). En utilisant ce logiciel, toutes les données de l'entrevue étaient immédiatement introduites dans l'ensemble des données. Cette méthode a pour avantage de réduire au minimum le temps du passage à l'analyse et le risque d'erreurs et permet donc de faire une analyse préliminaire assez tôt dans le processus de recrutement et d'examiner et de discuter les résultats provisoires. De plus, la qualité des données peut être vérifiée en début de processus de recrutement et rectifiée où nécessaire.



Le schéma des entrevues comprend les parties suivantes :

- A. Introduction
- B. Santé physique et psychologique
- C. Harcèlement sexuel
- D. Vécus avec des non-partenaires
- E. Vécus avec le/la partenaire actuel(le)/l'ex-partenaire
- F. Historique du partenaire actuel
- G. Incidents récurrents
- H. Vécus de jeunesse
- I. Historique de la répondante
- J. Conclusion

Les variables suivantes ont été prises en considération : âge (répondante et partenaire), état civil, soutien social (subjectif) et réseau, éducation (répondante et partenaire), taille du ménage (nombre d'enfants), perception subjective du voisinage, santé physique et mentale (répondante et partenaire), stress, tentative de suicide, toxicomanie (répondante et partenaire), connaissance et satisfaction des services de secours, disposition à la dénonciation, ethnicité/origine (répondante et partenaire), revenus (stress financier), satisfaction relationnelle et orientation sexuelle.

Pour ce qui est de la violence, toutes les formes de violence ont été abordées de la même façon. Pour ce qui concerne le harcèlement sexuel, la violence physique et sexuelle entre (non-)partenaires et le *stalking*, nous nous sommes informés du quoi, du qui, du quand et de la fréquence. Nous avons interrogé sur les différentes formes de violence et nous avons également mesuré le poids de la souffrance subjective actuelle. Nous avons aussi demandé aux répondantes d'indiquer l'incident le plus grave en précisant le quoi, le qui, le quand, le où, les conséquences physiques et psychologiques, le comportement de recherche d'aide, plainte/déposition, comportement de l'auteur. Pour ce qui est de la maltraitance des enfants (tant physique que sexuelle ou psychologique), nous avons questionné le quoi, le qui, la fréquence et le poids actuel de la souffrance.

Comme le nombre d'options de réponse à certaines questions était assez étendu, les enquêteurs disposaient également des options de réponse sur des fiches qu'ils présentaient aux répondantes. De la sorte, en plus de l'appui verbal des enquêteurs, les répondantes pouvaient également voir les options de réponse de façon visuelle pour faciliter leur réponse aux questions.



Le schéma d'entrevue et le questionnaire écrit sont disponibles sur <http://equal.brussels/tude-la-violence-faite-aux-femmes>

2.7. Analyse statistique

Les données catégoriques sont décrites selon leur fréquence absolue et relative. Pour les variables catégoriques qui répondent à une (sous-)question particulière (p.ex. sur le harcèlement sexuel au cours de la vie, particulièrement les attouchements, accolades ou baisers non-désirés), la fréquence relative de la réponse respective par rapport à toutes les réponses valides est rapportée (en ignorant les réponses manquantes). Pour les variables catégoriques qui résument plusieurs questions (p.ex. sur le harcèlement sexuel au cours de la vie en général), la fréquence relative par rapport à la population cible est rapportée (en tenant compte cette fois-ci des réponses manquantes). Des réponses peuvent manquer parce que la répondante ne savait pas quoi répondre, n'était pas prête à répondre ou la question ne s'appliquait pas.

Dans les tableaux, les données catégoriques sont toujours classées des plus fréquentes aux moins fréquentes, le texte reprenant également le modus. La description des données concernant l'auteur/les auteurs se limite à la fréquence de l'auteur le plus fréquent (modus) et le sexe de l'auteur.

Les données sur la mesure dans laquelle les répondantes souffrent encore en ce moment de ce qu'elles ont subi en tant que victimes de violence (sur une échelle de 0 à 10) ont été rendues binaires avec pour valeur seuil $\geq 5 / 10$ pour définir le gêne.

Des variables continues, comme l'âge, la durée du séjour en Belgique et le score total sur l'échelle pour mesurer le *Neighbourhood disorder* (perception subjective du quartier), sont décrites à l'aide de leur médiane et de leur étendue (minimum – maximum de 25^e – 75^e étendue percentile).

Des associations bivariées sont contrôlées à l'aide de tests *t* non appariés, quand les moyennes de deux groupes indépendants sont comparées, et de test Chi-Square quand les proportions entre les groupes sont comparées.

Toutes les analyses statistiques ont été effectuées à l'aide du logiciel IBM SPSS Statistics Version 24 (Armonk, NY : IBM Corp.).



2.8. Aspects éthiques

Une étude sur la violence concerne inévitablement des aspects importants de sécurité, de confidentialité et de bien-être, tant pour ce qui est des répondantes que des enquêteurs. Afin de couvrir cet aspect de la façon la plus complète possible, nous avons rédigé un vaste protocole d'étude et de sécurité basé sur les directives internationalement acceptées (WHO, 2016). Dans le prolongement de ce protocole, les enquêteurs ont reçu une formation approfondie et adaptée concernant les règles de sécurité et ils ont fait l'objet d'un suivi intensif lors du processus de recrutement (par téléphone, courriel et lors de moments d'intervision).

Le protocole d'étude et de sécurité, ainsi que les autres documents requis (entre autres la lettre d'information, le consentement éclairé, le schéma d'entrevues), ont été soumis au Comité Éthique de l'université de Gand. L'étude dans son ensemble a reçu l'approbation formelle du Comité Éthique de l'université de Gand. Quand une étude obtient une approbation éthique, la procédure standard requiert la souscription à une assurance pour le cas où une répondante soumettrait une demande de dommages et intérêts suite à l'étude.



3. Résultats

Comme déjà mentionné dans le chapitre sur la méthodologie, les données pour cette étude ont été collectées de deux façons : d'une part par une entrevue structurée à l'aide du logiciel CAPI (Computer-Assisted Personal Interviewing), d'autre part par un bref questionnaire écrit que les répondantes pouvaient remplir en fin d'entrevue sans avoir à divulguer la violence de façon directe à l'enquêteur (ce qui pourrait potentiellement abaisser la barrière de divulgation).

Les données de violence (harcèlement sexuel, vécus avec des non-partenaires, vécus avec le partenaire actuel et/ou l'ex-partenaire, stalking et maltraitance des enfants) rassemblées dans l'**entrevue structurée** comportent les parties suivantes : vécus avant l'âge de 15 ans, vécus après l'âge de 15 ans, vécus pendant la vie entière, vécus au cours des 12 derniers mois (récent), détails sur ce qui s'est passé spécifiquement, qui sont/étaient les auteurs et fréquence des actes de violence. Pour chaque forme de violence (à l'exception de la maltraitance des enfants), nous avons demandé si les répondantes avaient un jour elles-mêmes eu un tel comportement et dans quelle mesure elles souffrent en ce moment de ce qu'elles ont subi en tant que victimes de violence.

Pour chaque forme de violence (à l'exception de la maltraitance des enfants) nous avons également demandé d'indiquer ce qu'elles percevaient comme l'incident le plus grave, ce qui c'est précisément passé, qui était/étaient le/les auteur(s), quand cela s'est passé, où cela s'est passé, quelles étaient les conséquences physiques et psychologiques de cet incident le plus grave, si elles ont cherché de l'aide à la suite de cet incident et si elles ont porté plainte ou fait une déposition à la police. Dans les prochains chapitres, nous décrivons les questions que nous avons posées pour mesurer ces données. Si vous voulez connaître les questions littérales que nous avons posées, nous vous référons à <http://equal.brussels/-tude-la-violence-faite-aux-femmes>.

Les données rassemblées dans le **bref questionnaire écrit** se limitent aux variables suivantes : langue, violence physique (ex-)partenaire (comme auteur et comme victime), violence sexuelle ((ex-)partenaire (comme auteur et comme victime), violence physique non-conjugale (depuis l'âge de 15 ans), violence sexuelle non-conjugale (depuis l'âge de 15 ans), maltraitance physique des enfants (comme victime, avant l'âge de 15 ans), maltraitance sexuelle des enfants (comme victime, avant l'âge de 15 ans). Les résultats de ce bref questionnaire se trouvent au chapitre 3.8.2 Prévalence totale violence : Données obtenues par questionnaire écrit (après finalisation de l'entrevue). Lors de la discussion, nous traiterons davantage la comparaison des résultats issus des deux instruments de mesure.



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE
GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL



Les autres chapitres ci-dessous comportent les résultats de l'entrevue structurée. Nous voulons attirer l'attention sur le fait que l'entrevue est construite **en étapes**. Cela signifie que nous avons uniquement insisté quand les réponses à certaines questions étaient affirmatives (p.ex. nous nous sommes uniquement enquis sur l'auteur si la répondante répondait affirmativement à une certaine forme de violence). Cela a bien sûr pour conséquence que de nombreuses questions **ne s'appliquaient pas** pour certaines répondantes puisqu'elles ne devaient pas y répondre. De plus, une grande partie des questions permettait **plusieurs réponses**. C'était entre autres le cas pour les questions sur les auteurs impliqués, l'endroit où avait eu lieu l'acte de violence, les conséquences suite à l'incident le plus grave, etc. Ceci a d'importantes conséquences pour l'interprétation des pourcentages décrits dans les chapitres ci-dessous. Ainsi, plusieurs questions avec plusieurs options de réponse obtiendront des pourcentages totaux de plus de 100%. Les dénominateurs des taux de prévalence des questions auxquelles il ne fallait répondre que si l'on avait donné une réponse affirmative à la question précédente seront donc différents de l'échantillon complet. Pour ce qui est des **valeurs manquantes** ('missing values'), les répondantes avaient le choix de refuser de donner une réponse à une question particulière, ou encore les enquêteurs pouvaient cocher l'option 'ne sait pas'. Il se peut également que certaines informations faisaient défaut ou ne s'appliquaient pas parce que la réponse à la question principale n'exigeait pas de réponse à la question sub. La variation dans les pourcentages est donc déterminée par le nombre de données manquantes comme décrit dans les options ci-dessus. Nous essayons d'indiquer de façon aussi claire et conséquente que possible sur l'ensemble de la section des résultats ce à quoi réfère le pourcentage rapporté (ainsi que le numérateur et le dénominateur) et ce que cela signifie exactement.

3.1. Contexte des répondantes

3.1.1. Sociodémographique

Notre ensemble de données comporte **426 entrevues finalisées**, dont 81,2% (n= 346) en français, 12,4% (n= 53) en néerlandais et 6,3% (n= 27) en anglais. L'entrevue était également disponible en espagnol et en arabe, mais aucune entrevue n'a été menée dans ces langues. Nous avons reçu deux requêtes pour l'espagnol, mais celles-ci ont été annulées par les répondantes elles-mêmes. Nous avons aussi reçu trois requêtes pour l'arabe, mais à ces moments-là notre équipe ne disposait pas (plus) d'enquêteur maîtrisant l'arabe pour enregistrer ces entrevues.



La médiane d'âge (au 1 janvier 2017) de notre échantillon était de **43 ans** (n= 423), l'étendue totale allant de 18 à 90 ans.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du **diplôme** le plus élevé obtenu au sein de notre échantillon.

Tableau 1 : Niveau d'éducation

Diplôme	% (n= 423)
Aucun	1,4% (6)
École primaire	4,3% (18)
École secondaire	31,7% (134)
École supérieure	32,9% (139)
Université	29,8% (126)

Plus d'un tiers ou **37,4%** (n= 158) **n'ont pas de diplôme ou ont un diplôme d'école primaire ou un diplôme d'école secondaire**, 62,6% (n= 265) ont obtenu un diplôme d'école supérieure ou d'université.

Le tableau suivant reprend l'interprétation subjective des répondantes par rapport à leur situation financière.

Tableau 2 : Situation financière subjective

Situation financière subjective	% (n= 417)
Peut vivre confortablement avec les revenus actuels	39,8% (166)
Arrive à nouer les bouts avec les revenus actuels	48% (200)
A du mal à nouer les bouts avec les revenus actuels	9,8% (41)
A beaucoup de mal à nouer les bouts avec les revenus actuels	2,4% (10)

Ces chiffres montrent que **12,2%** (n= 51) des répondantes ont le sentiment d'avoir du mal ou beaucoup de **mal à nouer les bouts avec les revenus actuels**.

Le tableau suivant reprend en détail l'état civil des répondantes de notre échantillon.



Tableau 3 : État civil

État civil	% (n= 421)
Je suis mariée	41,6% (175)
Je cohabit (légalement ou non) avec mon/ma partenaire	13,5% (57)
J'ai un(e) partenaire fixe mais nous ne cohabitons pas	4,8% (20)
Célibataire	23,8% (100)
Je suis divorcée	9,3% (39)
Je suis veuve	7,1% (30)

Près de 6 répondantes sur 10 (59,9%) ont un(e) partenaire tandis que **40,1% n'ont pas de partenaire**.

95,8% (n= 252/238) de celles qui ont un(e) partenaire **cohabitent avec** leur partenaire. Les partenaires avec lesquelles les répondantes cohabitent sont pour la grande majorité de sexe **masculin** (98,8%) et pour 1,2% de sexe féminin.

La **taille du ménage** (y compris la répondante même, n= 423) varie de 1 à 7 personnes, 22,7% (n= 96) habitent seules, 33,3% (n= 141) vivent à deux, 12,8% (n= 54) vivent à trois et 17% (n= 72) vivent à quatre. La majorité (69%, n= 293) des répondantes ont des enfants (y compris les propres enfants, les beaux-enfants, les enfants adoptifs et les enfants décédés). De celles qui ont des enfants, 22,3% (n=65) ont un enfant, 38% (n= 111) en ont deux, 23,3% (n= 68) en ont trois et 8,9% (n= 26) en ont quatre.

Le tableau ci-dessous approfondit le **réseau social** et rend la fréquence avec laquelle les répondantes voient ou parlent à des amis ou des membres de la famille qui ne cohabitent pas avec elles.

Tableau 4 : Réseau social

Réseau social	% (n= 423)
Jamais	0,5% (2)
Moins d'une fois par mois	4% (17)
1 à 3 fois par mois	14,4% (61)
1 à 2 fois par semaine	28,8% (122)
Presque tous les jours	52,2% (221)



Quand nous demandions aux répondantes si elles avaient l'impression en général d'avoir suffisamment de contacts avec ces personnes, **21,5%** (n= 91) ont indiqué que pour elles c'était **insuffisant**.

15,6% (n= 65) de notre sondage n'avaient **pas la nationalité belge**. La plupart des répondantes (68,3%, n= 285) n'ont jamais vécu dans un autre pays. De celles qui ont vécu dans un autre pays, la médiane de la durée de leur séjour en Belgique est de 18 ans (étendue 0-73 ans).

Nous avons également demandé aux répondantes si elles jugeaient appartenir à un certain **groupe minoritaire** là où elles habitaient. **18,9%** (n= 78) ont affirmé appartenir à une minorité ethnique, religieuse, sexuelle, d'immigrants ou une minorité en termes d'handicap.

Pour 40,5% (n= 169) des mères de l'ensemble de notre échantillon et pour 40,3% (n= 168) des pères, la Belgique n'était pas le **pays natal**.

Nous avons mesuré la **perception subjective du quartier** où habitaient les répondantes (*Neighbourhood Disorder*) à l'aide d'une échelle composée de 14 items où l'on pouvait donner une cote de 0 à 4 par item (0 signifiant pas présent et 4 signifiant très présent). Le score total variait entre 0 et 56 et avait une médiane de 18 (25 – 75^e percentile = 11,9 – 25,9). Le tableau ci-dessous donne un aperçu des pourcentages de répondantes indiquant une grande présence subjective (score 3 à 4 par item).



Tableau 5 : Perception subjective du quartier

Item	% (n)
1. Mégots dans la rue (n= 420)	53,1% (223)
2. Déchets dans la rue (n= 423)	47,3% (200)
3. Bouteilles ou cannettes vides dans la rue (n= 422)	37,9% (160)
4. Personnes consommant de l'alcool en public (n= 415)	27% (112)
5. Personnes traînant dans le voisinage (n= 422)	25,6% (108)
6. Personnes utilisant des stupéfiants en public (n= 383)	14,9% (57)
7. Personnes se disputant ou se battant (n= 416)	13% (54)
8. Maisons abandonnées (n= 412)	11,2% (46)
9. Bandes (gangs) (n= 379)	9,3% (35)
10. Graffiti (n= 412)	9% (37)
11. Trafic de drogue (n= 345)	8,4% (29)
12. Des quartiers qui se dégradent/dégénèrent (n= 415)	7% (29)
13. Bâtiments abandonnés, délaissés, vandalisés (n= 409)	5,1% (21)
14. Zone de récréation qui se dégrade ou dégénère (n= 411)	3,3% (16)

Comme le montre ce tableau, le quartier est surtout confronté à des mégots et des déchets (y compris des bouteilles et cannettes vides) ainsi que des personnes consommant de l'alcool en public et traînant dans les parages.

3.1.2. Santé

Pour ce qui est de leur **santé physique**, 23,9% (n=101) des répondantes affirment que celle-ci est de très mauvaise à moyenne et 20,9% (n=88) affirment que cela les a gênées dans leur fonctionnement quotidien (p.ex. travailler, faire des courses, entretenir des contacts sociaux) au cours du dernier mois. De celles qui déclarent que cela les gêne dans leur fonctionnement quotidien, 42% (n=37) se considèrent une personne avec un handicap. Au sein de l'ensemble de l'échantillon, 17,1% (n=72) des personnes ont été hospitalisées au cours de la dernière année.

Pour ce qui est de leur **santé émotionnelle**, 24,6% (n=104) des répondantes affirment que celle-ci est de très mauvaise à moyenne et 15,4% (n= 65) affirment que cela les a gênées (p.ex. par des sentiments dépressifs, le manque de plaisir à faire des choses, la crainte, les soucis, etc.) dans leur fonctionnement quotidien (p.ex. travailler, faire des courses, entretenir



des contacts sociaux) au cours du dernier mois. Plus du quart des répondantes ou 26,3% (n= 111) ont déjà subi un traitement pour des problèmes émotionnels ou psychologiques.

À la question « Avez-vous jamais essayé de vous **suicider** », 11,5% (n=48) ont répondu de façon affirmative. Nous leur avons également demandé d'éclaircir leur niveau de stress de ces douze derniers mois : 29,6% (n=125) ne trouvaient leur vie de pas du tout à pas vraiment stressante, 44,3% (n=187) un peu stressante et 26,1% (n=110) de plutôt stressante jusque très stressante.

En matière de consommation de drogues au cours des 12 derniers mois, 23,5% (n=99) ont déclaré avoir fumé un ou plusieurs jours, 48,8% (n=206) ont consommé quatre ou plus de boissons alcoolisées sur un ou plusieurs jours, 4,3% (n=18) ont utilisé de la drogue (y compris de la marihuana) sur un ou plusieurs jours et 1,4% (n=6) ont pris des médicaments pour des raisons non médicales sur un ou plusieurs jours.

3.1.3. Sentiment d'insécurité

Pendant l'entrevue, nous avons interrogé les répondantes sur leurs sentiments subjectifs d'**insécurité** par la question suivante : « Au cours des douze derniers mois, à combien de reprises avez-vous eu peur que l'une des personnes suivantes puisse vous importuner physiquement ou sexuellement ou puisse vous blesser ? » Le tableau ci-dessous donne un aperçu des personnes dont nos répondantes avaient peur.

Tableau 6 : Aperçu peur de la violence physique ou sexuelle

	Inconnu % (n= 422)	Ex-partenaire % (n= 87)	Autre connaissance/ami % (n= 422)	Quelqu'un du travail/de l'école/de la formation % (n= 365)	Membre de la famille % (n= 421)	Partenaire % (n= 266)
Jamais	63,3 % (267)	82,8% (72)	86,7% (366)	87,7% (320)	91,2% (384)	94,4% (251)
Parfois	32,5% (137)	11,5% (10)	12,3% (52)	11% (40)	6,9% (29)	4,9% (13)
Souvent	3,8% (16)	4,6% (4)	0,7% (3)	1,1% (4)	1,7% (7)	0,4% (1)
Toujours	0,5% (2)	1,1% (1)	0,2% (1)	0,3% (1)	0,2% (1)	0,4% (1)
Parfois - souvent	36,7% (155max)	17,2% (15)	13,3% (56)	12,3% (45)	8,8% (37)	5,6% (15)



toujour s						
------------------	--	--	--	--	--	--

Il ressort de ces chiffres que la peur d'être importunée physiquement ou sexuellement ou d'être blessée, se rapporte surtout à **des inconnus**. 36,7% (n= 155) déclarent en avoir peur parfois, voire toujours. Les répondantes déclarent aussi avoir moins peur d'un ex-partenaire et d'une autre connaissance/d'un autre ami.

À la question de savoir si les répondantes ont porté sur elles au cours des douze derniers mois un objet qu'elles pourraient utiliser à des fins d'**autodéfense**, comme mesure de précaution dans des situations menaçantes, 11,6% (n=49) ont répondu de façon affirmative.

Nous avons également demandé si à un moment donné au cours des douze derniers mois les répondantes avaient **fait une des choses** suivantes par peur de violence physique ou sexuelle. Le tableau suivant offre un aperçu des résultats.

Tableau 7 : Aperçu comportement par peur de violence physique ou sexuelle

	Jamais % (n)	Parfois % (n)	Souvent % (n)	Toujour s % (n)	Parfois-souvent - toujours
Évité des endroits peu fréquentés, comme certaines rues, parkings (n= 420)	21,7% (91)	37,4% (157)	21,2% (89)	19,8% (83)	78,3% (329)
Évité certaines rues ou certains quartiers (n= 422)	28,7% (121)	41,9% (177)	17,3% (73)	12,1% (51)	71,3% (301)
Évité d'ouvrir votre porte quand vous êtes seule chez vous (n= 422)	41,9% (177)	39,3% (166)	11,6% (49)	7,1% (30)	58,1% (245)
Évité de quitter la maison toute seule (n= 422)	62,8% (265)	29,1% (123)	6,4% (27)	1,7% (7)	37,2% (157)
Évité de rentrer à la maison par peur de ce qui pourrait vous y arriver (n= 422)	83,6% (353)	14,5% (61)	1,7% (7)	0,2% (1)	16,4% (69)
Si vous travaillez en ce moment,	90,5%	7,4%	1,5% (5)	0,6% (2)	9,5%



évité d'être seule avec un collègue ou le patron au travail (n= 325)	(294)	(24)			(31)
--	-------	------	--	--	------

Il ressort de ce tableau que la majorité des répondantes **évitent certains lieux** peu fréquentés (p.ex. certaines rues, parkings) et évitent certaines rues ou certains quartiers. La majorité des répondantes évitent également d'ouvrir la porte quand elles sont seules chez elles.

3.1.4. Connaissance des services de secours

Tableau 8 : Connaissance des services de secours

Service	Nombre connu % (n)
Écoute violence conjugale (n= 422)	70,1% (296)
Télé-accueil / Tele-onthaal (n= 422)	59,2% (250)
Centre de prévention des violences conjugales et familiales (n= 422)	53,3% (225)
SOS viol (n= 421)	49,2% (207)
Praxis (aide aux auteur(e)s de violence conjugales et familiales) (n= 422)	15,4% (65)
Service d'aide aux victimes / slachtofferhulp (n= 320)	75,8% (320)
Community health service (n= 26)	61,5% (16)

Il ressort de ces résultats que « écoute violence conjugale » (un service téléphonique pour la violence conjugale) est le service le plus connu. Tous les autres services semblent également être assez bien connus, à l'exception de Praxis, qui n'était connu que de 15,4% des répondantes.



3.2. Harcèlement sexuel

3.2.1. Cycle de vie

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées à toutes les répondantes (n= 426) concernant le harcèlement sexuel **pendant leur cycle de vie**, donc à partir de l'âge de 15 ans. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne le pourcentage des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 9 : Harcèlement sexuel **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Regard inapproprié fixe ou insistant qui vous a intimidé	56,1% (235/419)	78,6% (184/234) inconnu
b) Attouchements, accolades ou baisers indésirables	53,3% (224/420)	46,0% (103/224) inconnu
c) Remarques ou blagues teintées sexuellement qui vous ont offensée	49,9% (210/421)	65,2% (137/210) inconnu
d) Remarques intrusives sur votre physique qui vous ont offensée	46,4% (196/422)	40,3% (79/196) inconnu
e) Invitations déplacées à sortir ensemble*	36,2% (152/420)	42,1% (64/152) inconnu
f) Questions intrusives sur votre vie privée qui vous ont offensée	33,6% (141/420)	41,4% (58/140) ami/connaissance
g) Quelqu'un qui s'est montré(e) à vous de façon indécente	19,5% (82/420)	86,6% (71/82) inconnu
h) Quelqu'un qui vous a envoyé ou montré des images, photos ou cadeaux explicitement sexuels qui vous ont offensée	13,7% (58/422)	34,5% (20/58) inconnu
i) Approches inappropriées qui vous ont offensée sur des réseaux sociaux comme Facebook, ou chatrooms en ligne	11,3% (46/408)	80,4% (37/46) inconnu
j) Courriels et SMS explicitement sexuels qui vous ont offensées	10,0% (42/420)	47,6% (20/42) ami/connaissance
k) Quelqu'un qui vous a forcée, contre votre gré, à regarder du matériel pornographique	1,9% (8/422)	25,0% (2/8) (ex)-partenaire

* sortir ensemble signifie sortir avec quelqu'un avec qui vous avez/voulez avoir une relation



Il ressort de ces résultats qu'au total **86,4%** (n= 368/417) ont subi au moins un des comportements mentionnés ci-dessus au moins une fois dans leur vie. Le comportement le plus fréquemment signalé est celui « **du regard inapproprié fixe ou insistant qui vous a intimidée** », « **des attouchements, accolades ou baisers non désirés** » et « **des remarques ou blagues sexuellement teintées qui vous ont offusquée** ».

La plupart du temps, les auteurs sont des **inconnus**, à l'exception des « Questions intrusives sur votre vie privée qui vous ont offensée », « Courriels et SMS explicitement sexuels qui vous ont offensée » et « Quelqu'un qui vous a forcée, contre votre gré, à regarder du matériel pornographique ». Les répondantes ont respectivement indiqué ami/connaissance pour les deux premières questions et (ex)-partenaire pour la dernière. Comme mentionné plus haut, les répondantes avaient l'occasion de désigner plusieurs auteurs à la fois, et nous aimerions également signaler qu'il existe une assez grande variation dans la fréquence du nombre d'auteurs désignés.

Quand nous avons demandé (aux femmes ayant subi au moins une fois du harcèlement sexuel) quel était le **sexé** de l'auteur, 51,9% (n= 191/368) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait uniquement d'un homme, 2,7% (n= 10/368) qu'il s'agissait uniquement d'une femme et 45,1% (n= 166/368) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Poids de la souffrance

Nous avons demandé aux répondantes quel était le poids subjectif de la souffrance qu'elles ressentaient à la suite du harcèlement sexuel qu'elles ont subi (n= 368). Un peu plus du tiers ou **34,5%** (n= 127/368) des répondantes qui avaient signalé du harcèlement sexuel au cours de leur vie ont déclaré en souffrir encore au moment de l'entrevue (un score de 5 ou plus sur 10).

Comportement d'auteur

Quand les répondantes signalaient avoir subi un ou plusieurs actes de harcèlement sexuel en tant que victime (n= 368), nous avons également vérifié si elles s'étaient déjà livrées elles-mêmes au même comportement sexuel intimidant. **12,3%** (n= 45/366) ont répondu s'être elles-mêmes livrées à de tels comportements à une ou plusieurs reprises.

À la question de savoir envers qui elles ont eu ce comportement, 35,6% (n=16/45) ont indiqué qu'il s'agissait d'**un ami/une connaissance** et 22,2% (n= 10/45) d'un ex-partenaire. Notez qu'ici aussi plusieurs options de réponse étaient possibles.



3.2.2. Les 12 derniers mois

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur le harcèlement sexuel **au cours des 12 derniers mois** aux femmes ayant signalé avoir subi au moins une fois un acte de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans (n= 368). La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne le pourcentage des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 10 : Harcèlement sexuel au cours des **12 derniers mois**

Quoi ?	Prévalence dernière année % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Approches inappropriées qui vous ont offensée sur des réseaux sociaux comme Facebook, ou chatrooms en ligne	47,8% (22/46)	86,4% (19/22) inconnu
b) Regard inapproprié fixe ou insistant qui vous a intimidé	40,9% (96/234)	90,6% (87/96) inconnu
c) Questions intrusives sur votre vie privée qui vous ont offensée	35% (50/143)	44% (22/50) Ami/connaissance
d) Courriels et SMS explicitement sexuels qui vous ont offensées	33,5% (14/42)	57,1% (8/14) inconnu
e) Remarques intrusives sur votre physique qui vous ont offensée	33% (64/194)	54,7% (35/64) inconnu
f) Remarques ou blagues teintées sexuellement qui vous ont offensée	32,5% (68/209)	57,4% (39/68) inconnu
g) Attouchements, accolades ou baisers indésirables	20% (45/225)	46,7% (21/45) inconnu
h) Invitations déplacées à sortir ensemble*	17,5% (27/154)	59,3% (16/27) inconnu
i) Quelqu'un qui vous a envoyé ou montré des images, photos ou cadeaux explicitement sexuels qui vous ont offensée	12,1% (7/58)	71,4% (5/7) inconnu
j) Quelqu'un qui s'est montré(e) à vous de façon indécente	9,6% (8/83)	100% (8/8) inconnus
k) Quelqu'un qui vous a forcée, contre votre gré, à regarder du matériel pornographique	0,0% (0/0)	0,0% (0/0)

* sortir ensemble signifie sortir avec quelqu'un avec qui vous avez/voulez avoir une relation



Si l'on examine les résultats du harcèlement sexuel au cours des **12 derniers mois**, il apparaît qu'un total de **45,1%** (n= 166/368) des répondantes ayant subi au moins un fois dans leur vie du harcèlement sexuel, l'ont subi au cours de la dernière année. Le comportement le plus fréquemment signalé est celui des « **approches inappropriées qui vous ont offensée sur des réseaux sociaux comme Facebook, ou des chatrooms en ligne** ».

Les résultats pour ce qui est des auteurs sont similaires à ceux du harcèlement sexuel pendant tout le cycle de vie. À l'exception des « questions intrusives sur votre vie privée qui vous ont offensée », où l'auteur était le plus souvent un ami ou une connaissance, il s'agissait la plupart du temps d'**inconnus**.

Quand nous avons demandé (aux femmes ayant subi au moins une fois du harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois, n= 166) quel était le **sexé** de l'auteur du harcèlement sexuel, 57,8% (n= 95/164) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait uniquement d'un homme, 7,2% (n= 12/166) qu'il s'agissait uniquement d'une femme et 34,9% (n= 58/166) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Au sein de la population de répondantes ayant signalé du harcèlement sexuel au cours de la dernière année, **41,0%** (n= 68/166) ont déclaré encore en souffrir au moment de l'entrevue. Les données ne nous permettent toutefois pas de savoir si elles souffrent du harcèlement sexuel de la dernière année ou d'un harcèlement sexuel de plus longue date.

3.2.3. Incident le plus grave

Nous avons demandé aux répondantes ayant vécu au moins une fois des actes de harcèlement sexuel de signaler l'incident le plus grave (c'est-à-dire l'incident qui a eu le plus d'impact, tant physique que psychologique). De celles qui ont répondu à cette question, 13,8% (n= 49/355) ont déclaré qu'il n'y avait pas d'incident plus grave qu'un autre. La description des résultats dans le texte ci-dessous traite donc des autres 86,2% (n= 305/354) qui ont elles signalé un 'incident le plus grave'.

Les comportements signalés par la plupart des répondantes (37,3%, n= 132/354) comme incident le plus grave étaient : « **des attouchements, accolades ou baisers indésirables** ». Tout comme pour les items précédents sur le harcèlement sexuel, l'auteur était dans la plupart des cas (42,6%, n= 129/303) un inconnu. L'incident le plus grave datait dans la plupart des cas (82,8%, n= 251/303) d'**il y a plus d'un an** et dans 77,2% (n= 234/303) des cas il s'agissait d'**un seul auteur**. L'incident s'est le plus souvent produit dans un **lieu public**.



Nous avons également demandé aux répondantes si suite à l'incident le plus grave elles avaient souffert d'un des éléments suivants :

Tableau 11 : Conséquence incident le plus grave harcèlement sexuel

Quoi ?	% (n)
Se sentir vulnérable	53,1% (161/303)
Anxiété	18,4% (56/304)
Perte de confiance en soi	18,2% (55/302)
Troubles du sommeil	17,8% (54/303)
Difficultés sur le plan relationnel	17,8% (53/298)
Problèmes de concentration	15,8% (48/304)
Dépression	7,9% (24/304)
Crises d'angoisse	3,6% (11/305)

Le tableau montre que les répondantes se **sentaient** surtout **vulnérables** suite à l'incident le plus grave.

Les répondantes avaient également l'occasion de signaler « d'autres effets », ce que 4% (n= 12/300) ont fait. Il apparaissait clairement qu'elles ressentaient surtout de la **colère** et de la **fureur**.

14,9% (n= 45/302) des répondantes ont signalé n'avoir ressenti **aucun effet**.

Un peu plus d'**un cinquième** (22,5%, n= 68/302) des répondantes ont déclaré n'avoir parlé **à personne** de l'incident le plus grave.

La raison pour laquelle la plupart des répondantes (51,5%, n= 35/68) ont déclaré n'en avoir parlé à personne était qu'elles pensaient pouvoir gérer cela toutes seules.

Celles qui en ont parlé à quelqu'un l'ont principalement fait à **un(e) ami(e) ou à leur partenaire**.



3,6% (n= 11/305) seulement des répondantes ont entrepris des démarches officielles contre l'auteur de l'incident le plus grave (p.ex. fait une déposition ou porté plainte à la police). La raison principale pour ne pas entreprendre de démarches officielles était qu'elles avaient résolu le problème elles-mêmes ou qu'elles avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e) et voient cela comme une affaire de famille.



3.3. Violence non-conjugale

3.3.1. Physique

Cycle de vie

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées à toutes les répondantes concernant la violence physique non-conjugale **pendant leur cycle de vie**, donc à partir de l'âge de 15 ans. Par violence physique non-conjugale nous entendons toutes les formes de violence physique n'impliquant pas le partenaire ou l'ex-partenaire, mais tout autre auteur. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 12 : Violence physique non-conjugale **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Vous a poussée ou bousculée	31,3% (131/418)	54,2% (71/131) inconnu
b) A menacé de vous faire du mal physiquement	25,2% (106/420)	44,3% (47/106) inconnu
c) Vous a giflée	16,3% (68/418)	61,8% (42/68) membre de la famille/du ménage
d) Vous a lancé un objet dur	6,7% (28/420)	39,3% (11/28) membre de la famille/du ménage
e) Vous a attrapée par les cheveux ou vous a tiré les cheveux	6,4% (27/420)	44,4% (12/27) membre de la famille/du ménage
f) Vous a frappée du poing ou d'un objet dur, vous a donné des coups de pied	5% (21/420)	47,6% (10/21) membre de la famille/du ménage
g) A cogné votre tête contre quelque chose	1,9% (8/420)	62,5% (5/8) membre de la famille/du ménage
h) A essayé de vous étouffer ou de vous étrangler	1,7% (7/420)	42,9% (3/7) membre de la famille/du ménage



		famille/du ménage
i) Vous a coupée, vous a poignardée ou vous a tiré dessus	1,7% (7/420)	71,4% (5/7) inconnu
j) Vous a infligé des brûlures	1% (4/420)	50% (2/4) autre élève/condisciple

Il ressort de ces résultats qu'au total 49,5% (n= 211/417) des répondantes ont subi au moins une fois dans leur vie de la violence physique non-conjugale. Le comportement le plus fréquemment signalé était celui de « **pousser ou bousculer** », suivi de « **menacer de faire du mal physiquement** » et « **gifler** ».

Comme auteurs, les répondantes signalaient surtout un **membre de la famille ou du ménage**. Pour les trois formes de violence suivantes : 'menacer de faire du mal physiquement', 'pousser ou bousculer' et 'couper, poignarder ou tirer dessus', il s'agissait principalement d'auteurs inconnus.

À la question de savoir quel était le **sexé** de l'auteur, 63% (n= 133/211) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait d'un homme, 14,7% (n= 31/211) qu'il s'agissait d'une femme et 22,3% (n= 47/211) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Poids de la souffrance

Nous avons également demandé aux répondantes quel était le poids subjectif de la souffrance qu'elles ressentaient à la suite de la violence physique non-conjugale qu'elles ont signalée. Près d'un tiers des répondantes ou **14,8%** (n= 63/426) ont indiqué souffrir en ce moment de la violence physique non-conjugale subie dans le passé.

Comportement d'auteur

Lorsque les répondantes signalaient avoir subi un ou plusieurs actes de violence physique non-conjugale (n= 211/417), nous avons vérifié si elles s'étaient elles-mêmes livrées à des comportements pouvant être classés de violence physique non-conjugale. **25,2%** (n= 53/210) des répondantes ont répondu s'être livrées au moins une fois elles-mêmes à un des comportements concernés.

À la question de savoir envers qui est elles ont eu ce comportement, 37,7% (n=20/53) ont indiqué qu'il s'agissait d'un **membre de la famille et/ou du ménage**.



Les 12 derniers mois

Le tableau suivant donne un aperçu des questions posées sur la violence physique non-conjugale **au cours des 12 derniers mois** aux répondantes ayant signalé avoir subi au moins une fois un acte de violence physique non-conjugale depuis l'âge de 15 ans (n= 211/417). Par violence physique non-conjugale nous entendons toutes les formes de violence physique n'impliquant pas le partenaire ou l'ex-partenaire, mais tout autre auteur. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 13 : Violence physique non-conjugale **12 derniers mois**

Quoi ?	Prévalence dernière année % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Vous a poussée ou bousculée	15,4% (20/130)	80% (16/20) inconnu
b) Vous a lancé un objet dur	14,8% (4/184)	25% (1/4) collègue/collaborateur 25% (1/4) client/patient 25% (1/4) membre de la famille/du ménage 25% (184) ami/connaissance
c) Vous a frappée du poing ou d'un objet dur, vous a donné des coups de pied	9,5% (2/21)	50% (1/2) autre élève/condisciple 50% (1/2) membre de la famille/du ménage 50% (1/2) une autre personne connue
d) A menacé de vous faire du mal physiquement	6,6% (7/106)	71,4% (5/7) inconnu
e) Vous a attrapée par les cheveux ou vous a tiré les cheveux	4% (1/25)	100% (1/1) ami/connaissance
f) Vous a giflée	/	/
g) Vous a infligé des brûlures	/	/
h) A essayé de vous étouffer ou de vous étrangler	/	/
i) Vous a coupée, vous a poignardée ou vous a tiré dessus	/	/
j) A cogné votre tête contre quelque chose	/	/



Il ressort de ces résultats qu'au total **13,7%** (n= 29/211) des répondantes ayant signalé au moins une fois dans leur vie de la violence physique non-conjugale ont subi au moins un acte de violence physique au cours des **12 derniers mois**. Le comportement signalé par la plupart des répondantes était celui de « **pousser ou bousculer** ».

Vu le nombre restreint d'actes de violence physique signalés, il n'est pas très clair d'établir quels étaient le plus souvent les auteurs.

Quand nous avons demandé (aux femmes ayant signalé une ou plusieurs fois de la violence physique non-conjugale au cours des 12 derniers mois) quel était le **sexe** de l'auteur, 62% (n= 18) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait uniquement d'un homme, 10,3% (n= 3) qu'il s'agissait uniquement d'une femme et 27,6% (n= 8) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Au sein de la population de répondantes ayant signalé de la violence physique non-conjugale au cours de la dernière année (n=166), **34,5%** (n= 10) ont déclaré encore en souffrir au moment de l'entrevue.

3.3.2. Sexuelle

Cycle de vie

Le tableau suivant donne un aperçu des questions posées à toutes les répondantes concernant la violence sexuelle non-conjugale **pendant leur cycle de vie**, donc à partir de l'âge de 15 ans. Par violence sexuelle nous entendons toutes les formes de violence sexuelle n'impliquant pas le partenaire ou l'ex-partenaire, mais tout autre auteur. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 14 : Violence sexuelle non-conjugale **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) A essayé de vous forcer à avoir des rapports sexuels* en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit	8,1% (34/418)	23,5% (8/34) inconnu
b) Vous a forcée à avoir des rapports sexuels* en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit	4,5% (19/419)	26,3% (5/19) inconnu
c) Vous a fait participer à toute forme d'actes sexuels alors que vous ne vouliez pas ou que vous n'étiez pas en mesure de refuser	3,6% (15/419)	33,3% (5/15) ami/connaissance
d) Avez-vous consenti à des actes sexuels par peur des conséquences si vous refusiez ?	3,1% (13/419)	38,5% (5/13) ami/connaissance

* En cas de besoin, nous avons donné les informations complémentaires suivantes : par rapports sexuels nous entendons le sexe oral forcé, la pénétration anale ou vaginale forcées

Il ressort de ces résultats qu'au total **13,9%** (n= 58/418) des répondantes ont subi au moins une fois dans leur vie de la violence sexuelle non-conjugale. Le comportement le plus fréquemment signalé par les répondantes était celui « **d'accepter d'avoir des activités sexuelles par peur de ce qui pourrait arriver en cas de refus** ».

Les auteurs signalés pour les formes de violence accompagnées de contrainte physique étaient principalement des **inconnus**. Pour les deux autres formes où il était question de contrainte psychologique, il s'agissait surtout d'**un ami/une connaissance**.

L'auteur de violence sexuelle non-conjugale dans le cycle de vie était dans 98,3% (n= 57/58) des cas de **sexé** masculin et dans 1,7% (n= 1/58) des cas de **sexé** féminin.

Poids de la souffrance

Au sein de la population de répondantes ayant signalé au moins un acte de violence sexuelle non-conjugale (n=58), **31,0%** (n= 18/58) ont déclaré encore en souffrir au moment de l'entrevue.



Comportement d'auteur

Lorsque les répondantes signalait avoir subi un ou plusieurs actes de violence sexuelle non-conjugale en tant que victimes (n=58), nous avons également vérifié si elles s'étaient elles-mêmes livrées à des actes de violence sexuelle non-conjugale. **5,2%** (n= 3/58) des répondantes ont répondu s'être livrées au moins une fois elles-mêmes à un des comportements concernés.

À la question de savoir envers qui elles ont eu ce comportement, 33% (n=1/3) ont indiqué qu'il s'agissait d'un client/patient, 33% (n= 1/3) d'un rendez-vous galant/quelqu'un qu'elles venaient de rencontrer et 33% (n= 1/3) d'un ami/d'une connaissance.

Les 12 derniers mois

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur la violence sexuelle non-conjugale **au cours des 12 derniers mois** aux répondantes ayant signalé avoir subi au moins une fois un acte de violence sexuelle non-conjugale au cours de leur vie (n= 58/148). Par violence sexuelle nous entendons toutes les formes de violence sexuelle n'impliquant pas le partenaire ou l'ex-partenaire, mais tout autre auteur. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 15 : violence sexuelle non-conjugale **12 derniers mois**

Quoi ?	Prévalence dernière année % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Avez-vous consenti à des actes sexuels par peur des conséquences si vous refusiez ?	15,4% (2/13)	50% (1/13) ami/connaissance 50% (1/13) un rendez-vous galant/quelqu'un qu'elle venait de rencontrer
b) Vous a fait participer à toute forme d'actes sexuels alors que vous ne vouliez pas ou que vous n'étiez pas en mesure de refuser	13,4% (2/15)	50% (1/2) ami/connaissance 50% (1/2) un rendez-vous galant/quelqu'un qu'elle venait de rencontrer
c) Vous a forcée à avoir des rapports sexuels* en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit	10,6% (2/19)	50% (1/2) inconnu 50% (1/2) un rendez-vous galant/quelqu'un qu'elle venait de rencontrer
d) A essayé de vous forcer à avoir des rapports sexuels* en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit	9,1% (3/33)	66,7% (2/3) collègue/collaborateur

Il ressort de ces résultats qu'au total **8,6%** (n= 5/58) des répondantes ayant signalé au moins une fois dans leur vie de la violence sexuelle non-conjugale ont subi au moins un acte de violence sexuelle au cours des **12 derniers mois**. Le comportement le plus fréquemment signalé par les répondantes était celui de « **consentir à des actes sexuels par peur des conséquences si vous refusiez** ».



Vu le nombres restreint d'occurrences, il n'était pas possible d'établir quels étaient le plus souvent les auteurs. Les auteurs suivants étaient mentionnés : un rendez-vous galant/quelqu'un qu'elle venait de rencontrer, un ami/une connaissance, un collègue/collaborateur et un inconnu.

Dans 100% (n= 45/45) des cas de violence sexuelle non-conjugale au cours des 12 derniers mois, l'auteur était de **sexé masculin**.

Au sein de la population de répondantes ayant signalé de la violence sexuelle non-conjugale au cours de la dernière année (n= 5), **40%** (n= 2) ont déclaré encore en souffrir au moment de l'entrevue.

3.3.3. Incident le plus grave (tant violence physique non-conjugale que violence sexuelle non-conjugale)

Nous avons demandé aux répondantes ayant vécu au moins une fois depuis l'âge de 15 ans de la violence physique et/ou sexuelle non-conjugale de signaler quel était pour elles l'incident le plus grave (c'est-à-dire l'incident qui a eu le plus d'impact, tant physique que psychologique). De celles qui ont répondu à cette question, 15,2% (n= 32/185) ont déclaré qu'il n'y avait pas d'incident plus grave qu'un autre. La description des résultats dans le texte ci-dessous traite donc des autres 84,8% (n= 153/185) qui ont elles signalé un 'incident le plus grave'.

Le comportement perçu par la plupart des répondantes 27,0 % (n= 57/185) comme l'incident le plus grave était celui de « **pousser ou bousculer** ». L'auteur était le plus souvent un **inconnu** (40,5%, n= 60/148). Dans la plupart des cas (87,8%, n= 129/147), **un seul auteur** était impliqué dans l'incident le plus grave et l'incident avait surtout lieu dans un **lieu public** (la rue, une place, un parking ou un autre lieu public).

Nous leur avons également demandé si à la suite de l'incident le plus grave elles avaient souffert de certaines conséquences psychologiques ou émotionnelles.

Tableau 16 : Conséquences émotionnelles incident le plus grave de violence physique et/ou sexuelle non-conjugale

Quoi ?	% (148)
Se sentir vulnérable	50,7% (75)
Anxiété	31,8% (47)
Troubles du sommeil	18,9% (28)
Problèmes de concentration	18,2% (27)



Perte de confiance en soi	12,2% (18)
Difficultés sur le plan relationnel	12,2% (18)
Dépression	10,1% (15)
Crises d'angoisse	5,5% (8)

Le tableau montre que les répondantes se **sentaient** surtout **vulnérables** suite à l'incident le plus grave et qu'en seconde instance elles ressentaient de la **peur**.

Les répondantes avaient également l'occasion de signaler « d'autres effets », ce que 5,4% (n= 8) ont fait. Il apparaissait clairement qu'elles ressentaient surtout de la « colère/fureur » et une « perte de confiance en l'autre ».

16,2% (n= 24) des répondantes ont signalé n'avoir ressenti **aucun effet** suite à l'incident le plus grave.

Outre les vécus émotionnels/psychologiques, nous avons également examiné les vécus physiques.

Tableau 17 : Vécus physiques incident le plus grave de violence physique et/ou sexuelle non-conjugale

Quoi ?	% (147)
Pas de blessures	67,3% (99)
Ecchymoses, égratignures	26,5% (39)
Blessures, entorses, brûlures	4,8% (7)
Lésion interne	2,7% (4)
Commotion cérébrale ou autre lésion cérébrale	1,4% (2)
Fractures, os fracturés, dents cassées	/
Fausse couche	/

Le tableau nous montre que les répondantes ne signalent **presque pas de conséquences physiques**. Lorsqu'il y avait des conséquences physiques, il s'agissait surtout d'ecchymoses et d'égratignures. 2,7% (n=4/147) des répondantes ont signalé avoir subi d'autres conséquences : « grossesse », « légères brûlures au visage », « amaigrissement suite à un manque d'appétit » et « dommages à la vie ».

16,2% (n= 24/148) a pris un **arrêt de travail ou d'études** à la suite de l'incident le plus grave.



À la question de savoir si suite à l'incident le plus grave elles avaient jamais entrepris des démarches officielles comme faire une déposition ou porter plainte à la police, **15,5%** (n= 23/148) ont répondu l'avoir fait. Les raisons pour lesquelles la majorité des répondantes n'ont pas fait de démarches officielles étaient qu'elles « l'avaient résolu **elles-mêmes**/avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e)/considéraient cela comme une affaire de famille » et « **pas assez grave**/ne m'est jamais venu à l'esprit ».

Nous avons aussi demandé si les répondantes avaient cherché de l'**aide** auprès de certaines instances suite à l'incident le plus grave. Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de répondantes ayant contacté une ou plusieurs instances.



Tableau 18 : Aperçu contact services de secours

Lesquels ?	% (148)
Médecin, centre médical ou autre centre de soins	13,5% (20)
Psychologue/psychiatre/centre pour la santé mentale	7,4% (11)
Hôpital	4,1% (6)
Église/organisation religieuse	2,7% (4)
Service juridique/avocat/tribunal	1,4% (2)
Service social (p.ex. C.S.S.)	0,7% (1)
Refuge/foyer réservé aux femmes	0,7% (1)
Autre organisme de secours (p.ex. assistance téléphonique)	0,7% (1)
Organisation pour l'aide aux victimes	/

Il ressort des résultats que la plupart des répondantes ont contacté un médecin, un hôpital ou un autre centre de soins.

La raison la plus fréquente pour laquelle les répondantes n'ont pas cherché de l'aide auprès de ces instances était la même que la raison pour laquelle elles n'avaient pas entrepris de démarches officielles, c'est-à-dire qu'elles « l'avaient résolu **elles-mêmes**/avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e)/considéraient cela comme une affaire de famille ».

Contrairement au faible taux de dépositions/plaintes et prises de contact avec des services de secours, 50% (n= 74/148) signalent avoir **parlé à quelqu'un d'autre** de l'incident le plus grave. Les personnes avec qui elle en ont parlé sont les suivantes : membres de la famille/du ménage (48,6%, n= 36/74), ami/connaissance (44,6%, n = 33/74), (ex-)partenaire (41,9%, n= 31/74).



3.4. Violence conjugale

Dans le chapitre suivant, nous décrirons les résultats de l'enquête se rapportant à la violence entre partenaires et ex-partenaires. Nous n'avons pas fait de distinction entre le partenaire actuel et l'ex-partenaire. Nous désignons tant le partenaire que l'ex-partenaire par le terme « (ex)-partenaire » ou « violence conjugale ». Ceci se rapporte tant aux hommes qu'aux femmes, aux couples qui cohabitent (légal ou de fait), qui sont mariés ou ne cohabitent pas, avec ou sans intimité sexuelle. L'interprétation de qui pouvait être classé comme (ex-)partenaire a été entièrement laissée à l'interprétation subjective de la répondante.

Dans ce chapitre, nous référerons toujours à la violence conjugale pendant tout le cycle de vie, sauf si nous mentionnons explicitement une autre période.

3.4.1. Physique

Tableau 19 : Violence conjugale physique **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)
a) Vous a poussée ou bousculée	16,5% (64/388)
b) A menacé de vous faire du mal physiquement	14,7% (57/388)
c) Vous a giflée	12,9% (48/387)
d) Vous a frappée du poing ou d'un objet dur, vous a donné des coups de pied	6,2% (24/386)
e) Vous a attrapée par les cheveux ou vous a tiré les cheveux	5,4% (21/387)
f) Vous a lancé un objet dur	4,9% (19/386)
g) A cogné votre tête contre quelque chose	3,6% (14/388)
h) A essayé de vous étrangler	3,1% (12/386)
i) Vous a coupée, vous a poignardée ou vous a tiré dessus	1% (4/387)
j) Vous a infligé des brûlures	0,3% (1/386)



Le comportement au score le plus élevé était celui de '**pousser ou bousculer**', suivi de '**menacer de faire du mal physiquement**' et '**gifler**'.

Si l'on considère l'ensemble des comportements mesurés, **23,7%** (n= 101/387) de l'échantillon (qui a déjà eu un(e) partenaire) signale avoir **déjà** vécu au moins une forme de violence conjugale physique. Pour 19,8% (n= 20/101) des répondantes ayant déjà signalé au moins une forme de violence conjugale physique, cela s'est passé au cours des 12 derniers mois.

Nous avons également demandé à toutes les répondantes (qui ont déjà eu un(e) partenaire) si elles se sont déjà livrées elles-mêmes à de la violence conjugale physique. **8,9%** (n=44/387) ont répondu s'être livrées au moins une fois elles-mêmes à un des comportements concernés.

3.4.2. Sexuelle

Tableau 20 : Violence conjugale sexuelle **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)
a) vous a forcée à avoir des rapports sexuels en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit*	6,7% (26/390)
b) a essayé de vous forcer à avoir des rapports sexuels en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit	6,7% (26/390)
c) avez-vous consenti à des actes sexuels par peur des conséquences si vous refusiez ?	5,7% (22/389)
d) vous a fait participer à toute forme d'actes sexuels alors que vous ne vouliez pas ou que vous n'étiez pas en mesure de refuser	3,8% (15/390)

* En cas de besoin, nous avons donné les informations complémentaires suivantes : par rapports sexuels nous entendons le sexe oral forcé, la pénétration anale ou vaginale forcées



Les comportements aux scores les plus élevés étaient de « **forcer ou essayer de forcer à avoir des rapports sexuels en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit** ».

Si l'on considère l'ensemble des comportements mesurés, **11%** ($n= 47/389$) de l'échantillon (qui a déjà eu un(e) partenaire) signalent avoir **déjà** vécu au moins une forme de violence conjugale sexuelle. Pour 10,6% ($n= 5/47$) des répondantes ayant déjà signalé au moins une forme de violence conjugale sexuelle, cela s'est passé au cours des **12 derniers mois**.

Nous avons également demandé à toutes les répondantes (qui ont déjà eu un(e) partenaire ou en ont un(e) en ce moment) si elles se sont déjà livrées elles-mêmes à de la violence conjugale sexuelle. **0,8%** ($n= 3/389$) ont répondu s'être livrées au moins une fois elles-mêmes à un des comportements concernés.

3.4.3. Psychologique

Tableau 21 : Violence conjugale psychologique **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n)
a) vous a dévalorisée ou humiliée en privé	42,6% (167/392)
b) votre (ex-)partenaire se fâche-t-il/elle quand vous parlez à un autre homme/une autre femme	31,1% (121/390)
c) votre (ex-)partenaire vous soupçonne-t-il/elle d'être infidèle	27,4% (106/387)
d) votre (ex-)partenaire insiste-t-il/elle de savoir où vous êtes d'une manière qui va au-delà d'un souci général	26,3% (103/392)
e) vous a dévalorisée ou humiliée en présence d'autres personnes	23,5% (92/391)
f) a fait des choses dans le but intentionnel de vous faire peur ou de vous intimider, p.ex. en crient ou en lançant des choses	21,5% (84/391)
g) votre (ex-)partenaire vous-empêche-t-il/elle de voir vos amis	21,4% (84/392)
h) votre (ex-)partenaire essaie-t-il/elle de limiter vos contacts avec votre famille immédiate ou autres parents	17,3% (68/392)
i) votre (ex-)partenaire vous empêche-t-il/elle de prendre des décisions concernant les dépenses ménagères et de faire des courses toute seule	16,4% (64/391)
j) votre (ex-)partenaire vous empêche-t-il/elle de travailler à l'extérieur	7,2% (28/388)
k) a fait du tort à vos enfants	6,1% (16/264)
l) a menacé de vous enlever les enfants	5,3% (14/265)
m) a menacé de faire du tort à vos enfants	5,3% (14/264)
n) a menacé de faire du tort ou de tuer quelqu'un (d'autre) à qui vous tenez	2,1% (6/283)
o) vous a forcée à regarder du matériel pornographique contre votre gré	1,5% (6/391)



Le comportement au score le plus élevé est celui de '**dévaloriser ou humilier en privé**', suivi de 'votre (ex-)partenaire se fâche quand vous parlez à un autre homme/une autre femme', puis de 'votre (ex-)partenaire vous soupçonne d'être infidèle'.

Si l'on considère l'ensemble des comportements mesurés, **52,8%** (n= 225/389) de l'échantillon (qui a déjà eu un(e) partenaire) signalent avoir déjà vécu au moins une forme de violence conjugale psychologique dans leur vie.

Nous avons également demandé à toutes les répondantes (qui ont déjà eu un(e) partenaire et/ou qui en ont un(e) en ce moment) si elles se sont déjà livrées elles-mêmes à de la violence conjugale psychologique. **10,5%** (n= 41/389) ont répondu s'être livrées au moins une fois elles-mêmes à un des comportements concernés.

3.4.4. Circonstances (psychologiques et/ou physiques et/ou sexuelles) de la violence conjugale

Pour la plupart des répondantes, le premier incident de violence conjugale dataient d'assez **loin dans le passé**, pour 46,8% (n= 102/218) de plus de 10 ans et pour 16,1% (n=35/218) de 5 à 10 ans. La majorité des répondantes (61,4% (n= 135/220)) cohabitaient avec leur (ex-)partenaire au moment du premier incident.

Pour la plupart des répondantes, l'incident le plus récent datait également d'assez loin dans le passé, pour 42% (n= 92/219) de plus de 10 ans, pour 16,4% (n= 36/219) de 5 à 10 ans. 14,2% (n= 31/219) ont signalé que l'incident le plus récent a eu lieu au cours de la dernière année.

Plus d'un tiers ou 32,5% (n= 26/80) des répondantes qui étaient enceintes pendant la relation avec l'(ex-)partenaire ont signalé avoir subi des actes de violence conjugale lors de la **grossesse**. Les répondantes ont signalé avoir subi de la violence conjugale lors de la grossesse et plus d'un quart a signalé que 26,6% (n= 42/158) des enfants résidants étaient au courant de cette violence conjugale.

Pour 80,4% (n= 176/219) des femmes, la violence conjugale avait lieu pendant la relation, pour 23,7% (n= 49/207) pendant le processus de **séparation**, pour 9,7% (n= 20/206) après la séparation et pour 11,7% (n= 24) tant pendant la relation qu'après la séparation. Un peu plus de la moitié des répondantes (54,1%, n= 92/170) ont indiqué avoir mis fin à la relation en raison de la violence conjugale.



Près de quatre répondantes sur dix ou **39,7%** (n= 93/224) ont indiqué **souffrir en ce moment** de la violence conjugale subie dans le passé.

3.4.5. Incident le plus grave

Nous avons demandé aux répondantes ayant signalé de la violence conjugale (n= 234) d'indiquer quel était pour elles l'incident le plus grave (c'est-à-dire l'incident qui a eu le plus d'impact, tant physique que psychologique). Pour ce qui est de la violence conjugale psychologique, le comportement perçu par la plupart des répondantes (33,6%, n= 73/217) comme **le plus grave** était celui d'être « **dévalorisée ou humiliée en privé** » par l'(ex-)partenaire. Plus d'un quart des répondantes ou 27,2% (n= 50/184) ont indiqué qu'il n'y avait pour elles pas d'incident le plus grave de violence conjugale psychologique. Pour ce qui est de la violence conjugale physique, la plupart des répondantes (14,8%, n= 30/203) ont signalé 'votre (ex-)partenaire **vous a giflée**' comme l'incident le plus grave. Pour ce qui est la violence conjugale sexuelle, la plupart des femmes (7,4%, n= 15/203) ont indiqué que 'votre (ex-)partenaire **vous a forcée à avoir des rapports sexuels** en vous maintenant immobilisée ou en vous faisant mal, de quelque manière que ce soit' comme leur incident le plus grave. 54,1% (n= 98/181) des répondantes ont indiqué qu'elles n'ont perçu aucun incident de violence conjugale physique et/ou sexuelle comme 'le plus grave'.

La grande majorité des femmes (91%, n= 151/166) ont indiqué que l'incident le plus grave datait d'il y a plus d'un an.

La description des résultats dans le texte ci-dessous traite donc des répondantes ayant signalé un 'incident le plus grave'.

Le tableau suivant offre un aperçu des conséquences émotionnelles signalées par les répondantes suite à l'incident le plus grave.

Tableau 22 : Conséquences émotionnelles incident le plus grave de violence conjugale (N= 169)

Quoi ?	% (n)
Se sentir vulnérable	41,4% (70)
Difficultés sur le plan relationnel	39,6% (67)
Perte de confiance en soi	27,8% (47)
Troubles du sommeil	27,2% (46)
Anxiété	24,9% (42)
Dépression	18,3% (31)



Crises d'angoisse	16% (27)
Problèmes de concentration	15,4% (26)

Se sentir vulnérable et les difficultés sur le plan relationnel sont les deux conséquences émotionnelles les plus fréquentes signalées par au moins une répondante sur quatre. Il est frappant de constater que près de 20,8% (n= 34/169) des répondantes ont indiqué ne **pas** ressentir **de conséquences**. Deux femmes ont signalé auprès de l'option 'autre' avoir des maux de tête suite à l'incident le plus grave.



Tableau 23 : Conséquences physiques incident le plus grave de violence conjugale (n= 162)

Quoi ?	% (n)
Pas de blessures	75,3% (122)
Ecchymoses, égratignures	19,1% (31)
Fractures, os fracturés, dents cassées	6,2% (10)
Lésion interne	4,9% (8)
Blessures, entorses, brûlures	3,1% (5)
Commotion cérébrale ou autre lésion cérébrale	1,2% (2)
Fausse couche	0,6% (1)

Il ressort de ce tableau que la plupart des répondantes ayant signalé un incident le plus grave de violence conjugale, n'en ont **pas gardé de blessures**. Lorsqu'il y avait des conséquences physiques, il s'agissait surtout d'ecchymoses et d'égratignures.

13,8% (n= 23/167) des répondantes ont pris un **arrêt de travail ou d'études** suite à l'incident le plus grave.

À la question de savoir si suite à l'incident le plus grave elles avaient jamais entrepris des **démarches officielles** comme faire une déposition ou porter plainte à la police, **12,9%** (n= 22/170) ont répondu l'avoir fait. Les raisons pour lesquelles la majorité des répondantes n'ont pas fait de démarches officielles étaient qu'elles 'l'avaient résolu **elles-mêmes**/avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e)/considéraient cela comme une affaire de famille' (45,2%, n= 66/146) et que ce n'était '**pas assez grave**/ne m'est jamais venu à l'esprit' (33,6%, n= 49/146). Il est frappant de constater que 19,9% (n= 29/146) des répondantes ont aussi signalé que la honte et la gêne y étaient pour quelque chose.

Nous avons également demandé si les répondantes avaient cherché de l'aide auprès de certaines instances suite à l'incident. Le tableau suivant donne un aperçu du nombre de répondantes ayant contacté une ou plusieurs instances à la suite de l'incident le plus grave de violence conjugale.



Tableau 24 : Aperçu contact services de secours (N= 170)

Lesquels ?	% (n)
Psychologue/psychiatre/centre pour la santé mentale	17,1% (29)
Médecin, centre médical ou autre centre de soins	16,5% (28)
Hôpital	9,4% (16)
Service juridique/avocat/tribunal	8,2% (14)
Service social (p.ex. C.S.S.)	4,7% (8)
Organisation pour l'aide aux victimes	2,9% (5)
Église/organisation religieuse	2,9% (5)
Autre organisme de secours (p.ex. assistance téléphonique)	2,4% (4)
Refuge/foyer réservé aux femmes	/

Il ressort des résultats que la plupart des répondantes ont contacté un psychologue/psychiatre et un médecin, un centre médical ou un autre centre de soins.

La raison la plus fréquente pour laquelle les répondantes n'ont pas cherché de l'aide auprès de ces instances était qu'elles « l'avaient résolu **elles-mêmes**/avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e)/considéraient cela comme une affaire de famille ».

Contrairement aux chiffres ci-dessus (contact avec la police ou avec des services de secours), 53,2% (n= 91/171) signalent avoir **parlé à quelqu'un d'autre** de l'incident le plus grave. Les personnes avec qui elle en ont parlé sont les suivantes : amie/connaissance (68,1%, n = 62/91) et membre de la famille/du ménage (50,5%, n= 46/91).



3.5. Stalking

3.5.1. Cycle de vie

Dans ce chapitre, nous donnons un aperçu des questions posées sur le stalking **pendant le cycle de vie** (à partir de l'âge de 15 ans). Nous avons examiné les situations où la/les même(s) personne(s) s'est/se sont comportée(s) à plusieurs reprises de manière insultante ou menaçante envers la répondante. Nous leur avons demandé de penser tant à l'(ex-)partenaire qu'à d'autres personnes concernées.

Contrairement aux autres formes de violence décrites dans le présent rapport, nous avons seulement pris en compte pour le stalking les comportements dont les répondantes ont indiqué avoir été victimes au moins deux fois⁷. Un comportement ponctuel ne peut être considéré comme du stalking, puisque le stalking est par définition un comportement répété.

La première colonne du tableau ci-dessous montre le pourcentage des répondantes ayant signalé que cela leur était arrivé deux fois ou plus. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

⁷ Définition du stalking : "The constellation of behaviours in which one individual inflicts on another repeated unwanted intrusions and communications" (Pathé en Mullen, 1997, The impact of stalkers on their victims, British Journal of Psychiatry, afl 170, 12) (La constellation de comportements dans laquelle un individu inflige de façon répétée à un autre individu des intrusions et des communications indésirées).

Tableau 25 : Stalking **cycle de vie**

Quoi ?	Prévalence depuis l'âge de 15 ans % (n/N)	Auteur(s) % (n/N)
a) Donné des coups de fil insultants, menaçants ou « silencieux »	10,1% (42/416)	35,7% (15/42) inconnu
b) Vous a suivie délibérément	4,6% (19/416)	40% (8/20) ex-partenaire
c) Vous a envoyé des courriels, SMS ou messages instantanés insultants ou menaçants	4,3% (18/416)	33,3% (6/18) ami/connaissance
d) A traîné devant votre maison, école ou lieu de travail ou vous y a attendue sans motif légitime	4,3% (18/416)	38,9% (7/18) ex-partenaire
e) A touché ou endommagé intentionnellement vos biens	3,4% (14/416)	35,7% (5/14) ex-partenaire 35,7% (5/14) inconnus
f) Vous a envoyé des lettres ou des cartes insultantes ou menaçantes	2,2% (9/416)	33,3% (3/9) ami/connaissance
g) A posté des messages insultants à votre égard sur Internet	2,2% (9/416)	33,3% (3/9) ex-partenaire 33,3% (3/9) ami/connaissance
h) A partagé des photos ou des vidéos intimes de vous sur Internet ou par téléphone portable	0,2% (1)	100% (1/1) ex-partenaire

Il ressort des résultats qu'au total 17,3% (n= 72/416) de toutes les répondantes ont été confrontées au moins deux fois dans leur vie à du stalking. Le comportement signalé par la plupart des répondantes était celui des '**coups de fil insultants, menaçants ou « silencieux »**'. Vu les nombres restreints, il n'était pas possible d'établir qui en était le plus souvent l'auteur. Les répondantes ont désigné les personnes suivantes comme étant concernées : ex-partenaires, ami/connaissance et des inconnus.



À la question de savoir quel était le **sexé** de l'auteur du stalking, 66,7% (n= 48/72) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait d'un homme, 6,9% (n= 5/72) qu'il s'agissait d'une femme et 15,3% (n= 11/72) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Poids de la souffrance

Près d'un tiers des répondantes ou **33,3%** (n= 24/71) ont indiqué souffrir en ce moment du stalking subi dans le passé.

Comportement d'auteur

4,2% (n= 3/72) des répondantes ont indiqué s'être déjà livrées aux moins deux fois elles-mêmes à un comportement de stalking. À la question de savoir envers qui elles ont eu ce comportement, 57,1% (n= 4/65) ont indiqué qu'il s'agissait d'**un ami/une connaissance**.

3.5.2. Les 12 derniers mois

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur le stalking **au cours des 12 derniers mois** aux répondantes ayant signalé avoir subi du stalking au cours de leur vie (n= 72).

La première colonne montre le pourcentage des répondantes ayant signalé que cela leur était arrivé deux fois ou plus. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.



Tableau 26 : Stalking 12 derniers mois

Quoi ?	Prévalence dernière année % (n/N)	Auteur(s) % (n)
a) Donné des coups de fil insultants, menaçants ou « silencieux »	18,2% (8/44)	50% (4) (ex-)partenaire
b) A touché ou endommagé intentionnellement vos biens	22,2% (4/18)	25% (1) ami/connaissance 25% (1) inconnu 25% (1) membre de la famille/du ménage 25% (1) (ex-)partenaire
c) Vous a envoyé des courriels, SMS ou messages instantanés insultants ou menaçants	15,8% (3/19)	33,3% (1) (ex-)partenaire 33,3% (1) ex-ami(e) 33,3% (1) ami/connaissance
d) A traîné devant votre maison, école ou lieu de travail ou vous y a attendue sans motif légitime	9,5% (2/21)	33,3% (1) ami/connaissance
e) Vous a suivie intentionnellement	6,9% (2/29)	100% (2) ami/connaissance
f) Vous a envoyé des lettres ou des cartes insultantes ou menaçantes	10,0% (1/10)	100% (1) ami/connaissance
g) A posté des messages insultants à votre égard sur Internet	9,1% (11)	100% (1) ami/connaissance
h) A partagé des photos ou des vidéos intimes de vous sur Internet ou par téléphone portable	0,0% (0/2)	/

Il ressort des résultats qu'au total **20,8%** (n= 15/72) des répondantes ayant été confrontée au moins deux fois dans leur vie à du stalking, ont subi du stalking au cours des **12 derniers mois** (également au minimum deux incidents). Le comportement signalé par la plupart des répondantes était celui des '**coups de fil insultants, menaçants ou « silencieux »**'. Vu le nombre restreint d'incidents de stalking récents signalés, il n'est pas très clair d'établir qui étaient le plus souvent les auteurs, puisque tant des ex-partenaires, amis/connaissances, inconnus et membres de la famille/du ménage ont été désignés.



À la question de savoir quel était le **sexé** de l'auteur du stalking au cours des 12 derniers mois, 46,2% (n= 6/13) des répondantes ont indiqué qu'il s'agissait d'un homme, 30,8% (n= 4/13) qu'il s'agissait d'une femme et 23,1% (n= 3/13) qu'il s'agissait tant d'hommes que de femmes.

Au sein de la population de répondantes ayant signalé du stalking au cours de la dernière année (n= 15), **40,0%** (n= 6/15) ont déclaré encore en souffrir au moment de l'entrevue.

3.5.3. Groupe d'incidents les plus graves

Nous avons demandé aux répondantes ayant signalé avoir vécu au moins deux fois depuis l'âge de 15 ans du stalking (n= 72) de signaler quel était pour elles le groupe d'incidents les plus graves. De celles qui ont répondu à cette question, 15,7% (n= 11/70) ont déclaré qu'il n'y avait pas d'incident plus grave qu'un autre. La description des résultats dans le texte ci-dessous, traite donc des autres 84,3% (n= 59/70) qui ont elles signalé un 'groupe d'incidents les plus graves'.

Le comportement perçu par la plupart des répondantes 31,4% (n= 22/70) comme l'incident/le groupe d'incidents **le(s) plus grave(s)** était celui des '**coups de fil insultants, menaçants ou « silencieux »**' et celui de '**suivre délibérément**' (20% (n= 14/70)). Pour 14% (n= 8/57) des répondantes, le stalking par la/les-même(s) personne(s) continue toujours au moment de l'entrevue. Un peu plus de la moitié (52,5% of n= 21/40) des répondantes pour qui le stalking était terminé ont signalé qu'il a duré de quelques jours à une année.

Les auteurs les plus souvent signalés étaient l'**ex-partenaire** (33,9%, n= 20/59) et un **inconnu** (28,8%, n= 17/59). Dans la plupart des cas (70,6%, n= 48/68), il s'agissait d'**un seul auteur** impliqué dans le groupe d'incidents les plus graves.

Nous avons demandé aux répondantes si à la suite du groupe d'incidents les plus graves elles avaient souffert de certaines conséquences psychologiques ou émotionnelles.



Tableau 27 : Conséquences émotionnelles groupe d'incidents les plus graves stalking (N= 59)

Quoi ?	% (n)
Se sentir vulnérable	40,7% (24)
Troubles du sommeil	28,8% (17)
Anxiété	28,8% (17)
Difficultés sur le plan relationnel	15,3% (9)
Problèmes de concentration	15,3% (9)
Perte de confiance en soi	13,6% (8)
Crises d'angoisse	11,9% (7)
Dépression	11,9% (7)

Le tableau montre que les répondantes se **sentaient** surtout **vulnérables** suite à l'incident le plus grave et qu'en seconde instance elles ressentaient de la **peur** et **des troubles du sommeil**.

Les répondantes avaient également l'occasion de signaler « d'autres effets », ce que 8,5% (n= 5/59) ont fait. Les répondantes ont signalé ressentir de la rage, se sentir tendues, avoir perdu la confiance en l'autre et ressentir du chagrin.

35,6% (n= 21/59) des répondantes ont signalé n'avoir ressenti **aucun effet** suite au groupe d'incidents les plus graves.

À la question de savoir si suite au groupe d'incident les plus graves elles avaient jamais entrepris des **démarches officielles** comme faire une déposition ou porter plainte à la police, **25,9%** (n= 15/58) ont répondu l'avoir fait. Les raisons pour lesquelles la majorité des répondantes n'ont pas fait de démarches officielles étaient qu'elles « l'avaient résolu **elles-mêmes**/avaient demandé de l'aide à un(e) ami(e)/considéraient cela comme une affaire de famille » et « **pas assez grave**/ne m'est jamais venu à l'esprit ».



3.6. Maltraitance des enfants

Dans le prochain chapitre, nous traiterons les résultats de vécus de violence ou d'abus pendant l'enfance. Cela signifie plus concrètement de la violence commise par un **auteur adulte** contre une répondante **jusqu'à l'âge de 15 ans**. Comme les répondantes étaient toutes majeures au moment de l'entrevue, nous n'avons pas demandé quels étaient leurs vécus au cours des 12 derniers mois. Le comportement examiné a été réparti en violence physique, sexuelle et psychologique. Nous référerons à la totalité de ces vécus par le terme parapluie 'maltraitance des enfants'.

3.6.1. Physique

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur la maltraitance physique des enfants. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 28 : Maltraitance physique des enfants

Quoi ?	Prévalence jusqu'à l'âge de 15 ans % (n)	Auteur(s) % (n)
a) Vous a frappée tellement fort au point de vous blesser	18,7% (78/417)	29,9% (23/77) mère
b) Vous a tellement tiré les cheveux au point de vous blesser	15,4% (64/416)	30,2% (19/63) frère ou demi-frère
c) Vous a donné des coups de pied au point de vous blesser	6,5% (27/414)	23,1% (6/26) père
d) Vous a frappée tellement fort avec un bâton, un tuyau ou une ceinture au point de vous blesser	4,6% (19/416)	55,6% (10/18) père
e) A menacé de vous blesser très fort ou de vous tuer	3,8% (16/416)	46,7% (7/15) père
f) Vous a poignardée ou coupée au point de vous blesser	0,2% (1/416)	/



Il ressort de ces résultats qu'au total **28,8%** (n= 120/416) des répondantes ont subi au moins une fois de la maltraitance physique des enfants. Le comportement le plus souvent signalé par les répondantes était celui de '**frapper très fort au point de blesser**'.

La plupart du temps, l'auteur indiqué était un **membre de la famille**.

3.6.2. Sexuelle

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur la maltraitance sexuelle des enfants. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 29 : Maltraitance sexuelle des enfants

Quoi ?	Prévalence jusqu'à l'âge de 15 ans % (n)	Auteur(s) % (n)
a) Vous ont montré leur parties génitales contre votre gré	9,6% (40/415)	78,9% (30/38) homme inconnu
b) A touché les parties intimes de votre corps (parties génitales ou seins) contre votre gré	4,6% (19/415)	38,9% (7/18) homme inconnu
c) Vous a forcée à toucher contre votre gré les parties intimes de leur corps (parties génitales ou seins)	2,9% (12/415)	45,5% (5/11) homme inconnu
d) Vous a forcée à avoir des rapports sexuels avec eux contre votre gré*	1,7% (7/414)	50% (3/6) homme inconnu
e) Vous a forcée à poser nue devant quelqu'un, pour des photos, des vidéos ou devant un webcam Internet contre votre gré	0,7% (3/415)	33,3% (1/3) autre membre masculin de la famille 33,3% (1/3) connaissance/voisin masculin 33,3% (1/3) homme inconnu



* En cas de besoin, nous avons donné les informations complémentaires suivantes : par rapports sexuels nous entendons le sexe oral forcé, la pénétration anale ou vaginale forcées

Il ressort de ces résultats qu'au total **11,8%** (n= 49/415) des répondantes ont subi au moins une fois de la maltraitance sexuelle des enfants. Le comportement le plus souvent signalé par les répondantes était celui de '**montré leurs parties génitales contre votre gré**'.

Vu les nombres restreints, nous ne pouvons pas tirer de ligne claire pour ce qui est des auteurs. Les auteurs suivants ont été signalés : homme inconnu, autre membre masculin de la famille et connaissance/voisin masculin.

3.6.3. Psychologique

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des questions posées sur la maltraitance émotionnelle ou psychologique des enfants. La première colonne indique le pourcentage des répondantes qui ont répondu que cela leur était arrivé une ou plusieurs fois. La seconde colonne donne un aperçu des auteurs les plus fréquemment signalés.

Tableau 30 : Maltraitance émotionnelle/psychologique des enfants

Quoi ?	Prévalence jusqu'à l'âge de 15 ans % (n)	Auteur(s) % (n)
a) Vous a dit que vous n'étiez pas aimée	12,8% (53/415)	34,6% (18/52) père
b) Vous a dit préférer que vous ne soyez pas née	9,1% (38/416)	55,6% (20/36) mère
c) A menacé de vous quitter ou de vous mettre à la porte	5,8% (24/416)	56,5% (13/23) père 56,5% (13/23) mère

Il ressort de ces résultats qu'au total **17,1%** (n= 71/416) des répondantes ont subi au moins une fois de la maltraitance émotionnelle ou psychologique des enfants. Le comportement le plus souvent signalé par les répondantes était celui de '**dire que vous n'êtes pas aimée**'. Les auteurs signalés étaient surtout le père et la mère.



3.6.4. Poids de la souffrance

Près d'un tiers des répondantes ou **34,6%** (n= 62/179) ont indiqué souffrir en ce moment de la maltraitance des enfants subie avant l'âge de 15 ans.

3.7. Tableau synoptique violence-prévalence

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différents taux de prévalence concernant des vécus signalés par les répondantes en tant que victimes.

Tableau 31 : Tableau synoptique violence (victime)

	Poids de souffrance actuelle violence vie	Prévalence vie entière	Prévalence dernière année % (n/N)
Harcèlement sexuel	34,5% (127/368)	86,4% (368/426)	45,1% (166/368)
Violence non-conj.		54,7% (233/426)	7,7% (33/426)
Physique	14,8% (63/426)	49,5% (211/426)	13,7% (29/211)
Sexuelle	31,0% (18/58)	13,9% (58/417)	8,6% (5/58)
Violence conjugale		54,9% (234/386)	5,2% (22/426)
Physique		23,7% (101/387)	19,8% (20/101)
Sexuelle	39,7% (93/224)	11% (47/389)	10,6% (5/47)
Psychol.		52,8% (225/389)	/
Stalking	33,3% (24/71)	17,3% (72/416)	20,9% (15/72)
Maltraitance enfant		42,3% (180/426)	/
Physique		28,8% (120/416)	/
Sexuelle	34,6% (62/179)	11,8% (49/415)	/
Psychol.		17,1% (71/416)	/



Tableau 32 : Tableau synoptique violence (auteur)

	Vie entière % (n)
Harcèlement sexuel*	12,3% (45/366)
Violence non-conjugale	
Physique*	25,2% (53/210)
Sexuelle*	5,2% (3/58)
Violence conjugale	
Physique	8,9% (44/387)
Sexuelle	0,8% (3/389)
Psychologique	10,5% (41/389)
Stalking	4,2% (3/72)

* uniquement interrogée quand elles avaient elles-mêmes signalé avoir été victimes de ce type de violence au moins 1 fois



3.8. Comparaison prévalence violence totale questionnaire écrit avec entrevue

3.8.1. Données obtenues par questionnaire écrit

Comme évoqué plus haut, nous avons demandé aux répondantes de compléter un bref questionnaire écrit après finalisation de l'entrevue, leur donnant l'occasion d'indiquer sur papier la violence qu'elles n'avaient pas dévoilée à l'enquêteur pour une raison quelconque.

Au total, nous avons rassemblé **424** questionnaires écrits en fin d'entrevue.

Ces questionnaires étaient principalement remplis en français 80,7% (n= 342), en néerlandais 12,3% (n= 52) et en anglais 7,1% (n= 30), ce qui, à quelques exceptions près, correspond aux langues dans lesquelles se sont tenu les entrevues.

Tableau 33 : Prévalence violence questionnaires

Forme de violence	En tant que victime % (n)	En tant qu'auteur % (n)
Violence physique non-conjugale	37,8% (160)	/
Violence sexuelle non-conjugale	20,6% (87)	/
Violence non-conjugale (physique et/ou sexuelle)	45,2% (191)	/
Violence conjugale physique	21,5% (91)	7,4% (31)
Violence conjugale sexuelle	9,7% (41)	0,5% (1)
Violence conjugale (physique et/ou sexuelle)	25,5% (108)	7,8% (33)
Maltraitance physique des enfants	28,1% (119)	/
Maltraitance sexuelle des enfants	7,8% (33)	/
Maltraitance des enfants (physique et/ou sexuelle)	31,8% (135)	/

*le n total variait de 421 à 424 par forme de violence

3.8.2. Données obtenues par entrevue structurée

Le tableau suivant offre un aperçu de la totalité des taux de prévalence des différentes formes de violence que les répondantes avaient signalées avoir subies un jour dans leur vie (en tant que victimes) depuis l'âge de 15 ans.



Tableau 34 : Tableau synoptique totaux violence

	% (n/N)
Violence physique (tous auteurs confondus)	59,9% (255/403)
Violence sexuelle (tous auteurs confondus)	22,1% (94/389)
Violence non-conjugale	54,7% (233/415)
Violence conjugale	54,9% (234/368)
Stalking	16,9% (72/426)
Harcèlement sexuel	86,4% (368/426)
Maltraitance des enfants	42,3% (180/426)



3.9. Associations

Dans le chapitre ci-dessous nous explorons les associations entre les différentes formes de violence signalées durant leur cycle de vie par les répondantes et les variables suivantes : âge, éducation, stress financier, perception subjective du quartier où elles habitent, appartenance à une minorité, abus d'alcool, de tabac ou de drogue et un sentiment d'insécurité. Nous voulons toutefois remarquer que cette étude n'a pas été développée dans le but de trouver des explications à la violence signalée, ni à démontrer des liens de causalité entre les variables sélectionnées et la violence. Nous donnons seulement un aperçu des résultats pour lesquels nous avons trouvé un lien statistiquement significatif dans l'analyse bivariate, ce qui implique que lorsqu'une certaine forme de violence n'est pas mentionnée, aucun lien statistiquement significatif n'a été trouvé.

Âge

L'âge moyen des répondantes ayant signalé un jour de la **violence conjugale** (45,3 ans) est statistiquement significativement plus bas ou plus jeune que les répondantes n'ayant pas signalé de violence conjugale (48,6 ans) ($p= 0.004$).

L'âge moyen des répondantes ayant signalé un jour de la **maltraitance des enfants** (43,5 ans) est statistiquement significativement plus bas ou plus jeune que les répondantes n'ayant pas signalé de **maltraitance des enfants** (46,9 ans) ($p= 0.032$).

Éducation

Nous avons trouvé une différence statistiquement significative dans les proportions entre éducation et harcèlement sexuel ($p= 0.017$). Dans le groupe des 'moins' instruites (défini comme n'ayant pas de diplôme ou ayant un diplôme d'enseignement primaire ou d'enseignement secondaire), 83% ont signalé du **harcèlement sexuel**, dans le groupe des 'plus' instruites (défini comme ayant un diplôme d'école supérieure ou d'université) 91,3% ont signalé du **harcèlement sexuel**. En d'autres termes, plus d'occurrences de harcèlement sexuel sont signalés dans le groupe des 'plus' instruites.



Stress financier

Il y a une différence statistiquement significative dans les proportions entre le stress financier (défini comme difficile jusqu'à avoir des difficultés à nouer les bouts avec les revenus actuels) et le signalement de **violence conjugale** ($p < 0.000$). Dans le groupe de répondantes ayant indiqué qu'elles pouvaient vivre confortablement ou arrivaient à nouer les bouts avec leurs revenus, 56,8% ont signalé de la violence conjugale. Dans le groupe ayant indiqué qu'elles avaient du mal ou beaucoup de mal à nouer les bouts, 85,4% ont signalé de la violence conjugale.

Nous avons également constaté une différence statistiquement significative dans les proportions entre le stress financier et le signalement de **maltraitance des enfants** ($p < 0.049$). Dans le groupe de répondantes ayant indiqué qu'elles pouvaient vivre confortablement ou arrivaient à nouer les bouts avec leurs revenus, 41,4% ont signalé de la maltraitance des enfants. Dans le groupe ayant indiqué qu'elles avaient du mal ou beaucoup de mal à nouer les bouts, 56,9% ont signalé de la maltraitance des enfants.

Perception subjective du quartier (*Neighbourhood disorder*)

Le score moyen sur l'échelle qui mesure la perception subjective du quartier où elles habitent (plus le score est élevé, plus il est jugé mauvais) est statistiquement significativement plus élevé (pire score) pour les répondantes ayant un jour signalé de la maltraitance des enfants (11,03/56) que pour les répondantes n'ayant jamais signalé de maltraitance des enfants (9,2/56) ($p = 0.024$).

Minorité

Nous n'avons pas constaté de différence statistiquement significative dans les proportions entre le groupe de répondantes ayant indiqué appartenir à une minorité (ethnique, immigrants, minorité sexuelle, en termes d'handicap ou autre groupe minoritaire) et les formes de violence pendant la vie entière que nous avons mesurées.

Substances (tabagisme, alcool, drogues)

Nous avons uniquement constaté une différence statistiquement significative dans les proportions entre la consommation de drogue et le signalement de **violence sexuelle pendant le cycle de vie** ($p = 0.041$). Dans le groupe de répondantes ayant indiqué ne pas



consommer de la drogue, 22,2% ont signalé de la violence sexuelle, dans le groupe ayant signalé consommer de la drogue, 85,7% ont signalé de la violence sexuelle.

Sentiment d'insécurité (12 derniers mois)

Nous avons mesuré le sentiment d'insécurité à l'aide de trois questions :

1. Au cours des douze derniers mois, à combien de reprises avez-vous eu peur que l'une des personnes suivantes puisse vous importuner physiquement ou sexuellement ou puisse vous blesser ?
2. Avez-vous au cours des douze derniers mois porté un objet sur vous que vous pourriez utiliser à des fins d'autodéfense, comme mesure de précaution dans des situations menaçantes ?
3. Avez-vous à un moment donné au cours des douze derniers mois fait une des choses suivantes par crainte de violence physique ou sexuelle : évité de sortir toute seule ; évité certaines rues ou certains quartiers, évité des endroits peu fréquentés, comme certaines rues, parkings ; évité d'ouvrir la porte quand vous étiez seule chez vous ; évité de rentrer chez vous par peur de ce qui pourrait vous y arriver ; si vous travaillez en ce moment, évité d'être seule avec un collègue ou le patron au travail.

Les deux premières questions ont été analysées dans les catégories 'jamais' et 'un jour'. Il en ressortait que nous n'avons constaté aucune différence statistiquement significative dans les proportions entre le sentiment d'insécurité et toutes les formes de violence mesurées pendant la vie entière.

Lors de l'analyse de la troisième question, nous avons constaté qu'aucune répondante avait répondu 'jamais' à toutes les options de réponse, ce qui en soi est un résultat remarquable. Nous avons par conséquent mis le score le plus bas (6/18) dans une catégorie et tout ce qui dépassait ce score (7 ou plus sur 18) dans une seconde catégorie.

Il ressort de cette analyse qu'il y a une différence statistiquement significative dans les proportions entre les sentiments d'insécurité et le signalement de **violence conjugale** ($p < 0.042$). Dans le groupe de répondantes ayant indiqué se sentir moins en danger, 51,1% ont signalé de la violence conjugale alors que dans le groupe ayant indiqué se sentir plus en danger, 67,3% ont signalé de la violence conjugale.

Nous avons également constaté une différence statistiquement significative dans les proportions entre sentiments d'insécurité et le signalement de **violence sexuelle** ($p < 0.035$).



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE

GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL

Dans le groupe de répondantes ayant indiqué se sentir moins en danger, 11,1% ont signalé de la violence sexuelle alors que dans le groupe ayant indiqué se sentir plus en danger, 25,8% ont signalé de la violence sexuelle.



4. Discussion

La constatation la plus importante de notre étude est que les taux signalés à Bruxelles sont élevés. Quand nous comparons ces taux à l'enquête de la FRA et à d'autres études, il est frappant de constater que les données bruxelloises se situent presque toujours du côté le plus élevé du continuum (comme les taux de prévalence de violence sont très divergents, il existe également une grande variation dans les intervalles entre les différents taux). Cette constatation vaut pour toutes les formes de violence que nous avons mesurées (en dehors du harcèlement), mais certainement pour le harcèlement sexuel et la violence non-conjugale.

La façon dont nous avons mesuré la prévalence des différentes formes de violence dans notre étude est fondée sur le choix arbitraire d'inclure les répondantes dans le pourcentage dès qu'elles signalaient une seule occurrence d'un certain comportement. Pour le harcèlement, nous avons tenu compte d'au moins deux occurrences. La conséquence est qu'un seul regard désagréable est par exemple qualifié de violence. La littérature n'est pas très claire sur ce qui peut être considéré comme un acte de 'violence' ou non. Certaines personnes subissent des formes apparemment légères de violence et en souffrent beaucoup. D'autres personnes subissent des formes violentes de violence et semblent ne pas beaucoup en souffrir. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit un degré subjectif de violence et que nous avons questionné l'actuelle gêne ou poids de la souffrance suite à la violence. Les résultats de ces questions sont remarquables dans ce sens que la souffrance suite à la violence signalée, datant parfois de plusieurs années déjà, se situait toujours autour des 30%. Cela implique d'une part que 3 femmes sur 10 souffrent de la violence et d'autre part que 7 femmes sur 10 en souffrent moins, pas ou plus.

Cette constatation va aussi de pair avec les conséquences émotionnelles et physiques signalées par un bon nombre de répondantes suite à l'incident le plus grave. Les conséquences particulières varient selon la forme de violence signalée, mais les sentiments de vulnérabilité et d'anxiété sont des constantes incontestables dans cette histoire. Sur un plan sociétal et économique plus large, la violence connaît aussi des conséquences. Ainsi, 15% des répondantes ont pris un arrêt de travail ou d'études. Les répondantes ont également indiqué que dans 30% des cas, la violence conjugale avait aussi lieu lors de la grossesse et plus d'un quart a signalé que les enfants étaient au courant de cette violence. Les recherches menées ces dernières années montrent clairement que la violence lors de la grossesse et le fait d'être témoin de violence conjugale entraînent de nombreuses conséquences psychologiques et physiques négatives (Van Parys et al., 2014, 2015, 2016). Vu l'ampleur de la violence signalée à Bruxelles, il va sans dire que, outre la souffrance



individuelle, il y aura des conséquences considérables pour l'environnement, l'économie et la société. Ainsi, une étude récente menée par l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes (IEFH 2017) a démontré que 72,9% de toutes les personnes ayant signalé des expériences de violence conjugale en ressentaient une incidence sur leur capacité de travail. Pour ce qui est du harcèlement sexuel, les auteurs désignés étaient principalement des inconnus. Pour la violence non-conjugale, la violence conjugale et la maltraitance des enfants, les auteurs étaient principalement des membres de la famille et des amis, tandis que pour le harcèlement il s'agissait tant de personnes inconnues que de membres de la famille et d'amis. Il convient également de noter qu'un bon nombre de femmes a indiqué s'être elles-mêmes conduites en auteur. Notons le pourcentage remarquablement élevé des répondantes (25%) ayant utilisé de la violence physique non-conjugale. Pour ce qui est du sexe des auteurs, il faut également noter qu'il s'agissait souvent tant d'hommes que de femmes. Nous tenons à souligner dans ce contexte que la façon dont nous avons mesuré le comportement de l'auteur aura sans doute entraîné une sous-représentation. Nous avons demandé de façon générale pour chaque forme de violence si les femmes avaient elles-mêmes eu un ou plusieurs des comportements traités préalablement (comme victime) en donnant un exemple concret. Dans un scénario idéal, tout comportement aurait été investigué de façon double, c'est-à-dire 'cela vous est-il arrivé ?' et 'avez-vous commis cet acte ?'. Ceci aurait toutefois doublé le temps de l'entrevue, ce qui n'était pas réaliste dans le contexte de cette étude. Moins de répondantes auront donc probablement indiqué avoir eu un comportement d'auteur. Des recherches montrent en effet très clairement que plus la violence est questionnée de façon spécifique, détaillée et comportementale, plus les taux seront élevés (Van Parys et al., 2016, Taillieu & Brownridge, 2010a ; Daoud et al., 2012 ; Brownridge et al., 2011).

Quand nous centrons sur la mesure dans laquelle des déclarations ont été faites ou des plaintes déposées auprès de la police, nous constatons des différences notables entre les formes de violence. Il est très rare qu'une plainte soit déposée pour harcèlement sexuel (3,6%). Pour ce qui est de la violence non-conjugale et pour la violence conjugale, le pourcentage varie autour des 15%, alors que pour le harcèlement il s'élève à 26%. En général, des déclarations ne sont faites que dans une minorité des cas. Nous retrouvons des taux similaires à ceux de l'étude de prévalence de l'IEFH (2010), mais le harcèlement est un comportement considéré plus clairement comme inacceptable ou inapproprié dont la dénonciation semble déjà plus courante. La mesure dans laquelle les répondantes parlent avec d'autres personnes de la violence subie varie également. Dans un cinquième des cas seulement, le harcèlement sexuel est abordé avec des amis ou des membres de la famille,



tandis que la violence conjugale et non-conjugale est abordée dans la moitié des cas. Conformément à ce que l'on trouve dans la littérature (Van Parys et al., 2016), il s'avère, de surcroit, que les répondantes parleront plutôt à leur famille ou à leurs amis que de contacter les services de secours. Nos données montrent d'ailleurs une grande disparité entre 'avoir entendu parler de certains services d'aide en cas de violence' et prendre effectivement contact avec ces services. Les services bruxellois sont remarquablement bien connus, mais le nombre de personnes qui les contactent effectivement en cas de violence est très restreint. Les raisons données par les répondantes pour ne pas faire de déclaration ou ne pas contacter les services de secours sont toutes du même ordre, c'est-à-dire qu'elles ne considèrent pas le problème comme (trop) grave et/ou qu'elles l'ont résolu elles-mêmes. Nous pouvons nous demander si c'est parce qu'elles se gênent de ce qui leur est arrivé, qu'elle le renient, le minimalisent ou n'osent pas en parler avec quelqu'un ou si c'est plutôt quelque chose qu'elles parviennent suffisamment à gérer ou à porter et qu'elles ne ressentent donc pas le besoin d'en parler ou de chercher de l'aide.

Cette étude de prévalence n'est pas conçue pour faire des déclarations éclairées sur les causes possibles ou pour trouver des explications à l'ampleur de la violence. Comme notre étude utilise une méthode très similaire à celle de la FRA, cette dernière offre le meilleur élément de comparaison. Il est remarquable de constater que le taux bruxellois est plus élevé, ce qui pourrait être lié au fait que nous n'avons pas fait d'échantillonnage national représentatif comme celui de l'étude de la FRA, mais que notre échantillon représentatif s'est fait uniquement sur Bruxelles. L'échantillon d'une métropole présente très probablement d'autres caractéristiques. L'étude FRA incluait de façon représentative des répondantes venant du pays entier et donc pas uniquement d'une capitale ou métropole. Nous savons ainsi que seul 11% des répondantes de l'échantillon belge provenait de la Région de Bruxelles-Capitale (communication personnelle avec Sami Nevala du 30 janvier 2018).

Les pourcentages élevés que nous avons trouvés à Bruxelles peuvent s'expliquer par le fait qu'ils sont liés au niveau d'urbanisation et au niveau général de criminalité dans la région. Les villes connaissent en général un taux de criminalité plus élevé que les zones rurales (FRA, 2014) et il en va de même pour Bruxelles⁸. Quand nous considérons nos données sur le sentiment d'insécurité ressenti par nos répondantes, nous pouvons conclure qu'un nombre considérable de femmes ne se sent effectivement pas en sécurité. Ce sentiment d'insécurité est sans doute lié à la mesure dans laquelle la violence a été rapportée. Nous ne pouvons

⁸ http://www.stat.policefederale.be/assets/pdf/crimestat/gewest/rapport_2017_trim2_reg_Region_de_Bruxelles_Capitale_fr.pdf



aucunement nous exprimer sur la causalité (nous avons uniquement trouvé une corrélation significative entre la violence conjugale, la violence sexuelle et les sentiments d'insécurité).

D'autre part, vu le nombre plus élevé de personnes habitant sur un espace relativement restreint par rapport à celui des zones rurales, les risques d'être confronté à la violence sont statistiquement tout simplement plus élevés à Bruxelles (FRA 2014). Une métropole comme Bruxelles peut être vue comme une formation géographique qui crée de denses réseaux d'interaction et de lieux de rencontre avec 'l'autre'. Outre le risque plus élevé de violence lié à une plus grande chance de rencontrer des gens, certains auteurs affirment qu'une ville connaît ses propres valeurs et normes sociales qui pourraient expliquer pourquoi il y a plus de violence. Un des facteurs très étudiés en criminologie est celui de l'influence de la 'culture de la rue'. Un des facteurs très étudiés en criminologie est celui de l'influence de la 'culture de la rue', définie par Anderson (1994) comme "a set of informal rules governing interpersonal public behavior, particularly violence... [which provide] a rationale allowing those who are inclined to aggression to precipitate violent encounters in an approved way" (Stewart & Simons, 2010). Le recours à la violence et la tolérance par rapport à celle-ci sont des processus à différents niveaux. Des tendances macrostructurelles et autres, de vulnérabilité, d'inégalité (au sens large du terme) et d'opportunités économiques limitées alimentent une culture de tolérance à la violence. Le recours à la violence n'est donc pas un processus qui se déroule uniquement au niveau individuel, il faut aussi le placer dans un contexte social plus large (Pichevsky & Wright, 2010 ; Stewart & Simons, 2010) où la 'panique morale', la 'peur du crime' et les sentiments d'insécurité ont aussi leur part (Pain et al., 2001 ; Sweet & Ortiz Escalante, 2010). Les pourcentages élevés de violence que nous avons trouvés à Bruxelles pourraient en d'autres termes être liés à un cadre de normes, de valeurs et de tendances dans notre société qui induisent à la violence.

Ces pourcentages élevés pour Bruxelles pourraient également être liés à la mesure dans laquelle la violence est un sujet de conversation toléré. Il est frappant de constater que les pourcentages élevés dans l'étude FRA proviennent le plus souvent des pays scandinaves, des pays ayant une longue tradition de recherche sur et de campagnes de sensibilisation contre la violence. L'étude Eurobaromètre sur la violence domestique à l'égard des femmes (2010) a montré un rapport entre les taux de prévalence élevés en Suède et le niveau élevé du savoir sur la violence dans ce pays. Se pourrait-il qu'à Bruxelles (plus que dans d'autres régions) certains facteurs (médias, stratégie politique, campagnes en faveur de l'équilibre hommes-femmes, etc.) font qu'il est plus acceptable de parler de violence dans le cadre d'une entrevue et que ce soit donc là la raison pour laquelle nous avons trouvé des chiffres



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE

GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL

plus élevés ? Ceci pourrait aussi jouer un rôle dans la corrélation entre les taux élevés de harcèlement sexuel et le niveau d'éducation plus élevé.



Une autre explication pour ces chiffres pourrait se situer dans les facteurs de risque de violence auxquels sont exposés nos répondantes, même si les corrélations trouvées dans notre étude sont plutôt minimes. L'étude de la FRA (et de nombreuses autres études, dont celle de l'OMS 2014), identifie le jeune âge comme un des facteurs de risque de violence. Nous avons uniquement constaté un tel rapport pour la violence conjugale et la maltraitance des enfants. D'autre part, l'âge moyen de notre échantillon est un peu plus élevé que l'âge moyen à Bruxelles. Si l'on compare par exemple le risque d'être confronté à la violence à l'âge de 18 ans à celui de l'être à l'âge de 65 ans, ce risque sera plus grand à un âge plus élevé, ce qui pourrait expliquer aussi les taux de prévalence élevés.



5. Recommandations

Le Plan d'Action National de Lutte contre toutes les Formes de Violence basée sur le Genre 2015-2019 (PAN), qui est conforme à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), fournit un cadre pour le dernier chapitre de ce rapport. Au sein du PAN, certaines directives s'appliquent directement à la Région de Bruxelles-Capitale. Dans nos recommandations, nous traiterons par conséquent prioritairement ces mesures. Avec le PAN comme fil conducteur, nous proposons les recommandations suivantes.

Concernant la politique intégrée

1. Mener une politique globale et coordonnée par le biais d'une coopération effective entre tous les partenaires

- a. Le stress financier joue un rôle important dans les taux élevés de violence conjugale et de maltraitance des enfants en région bruxelloise. Cela montre que les mesures contre la violence à l'égard des filles et des femmes ne peuvent pas être considérées en dehors du contexte sociétal plus large dans lequel cette violence se manifeste. Ces mesures doivent donc faire partie de la lutte contre la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi nous recommandons que les déclarations politiques et les plans d'actions pour la lutte contre la violence en Région de Bruxelles-Capitale tiennent compte de la vulnérabilité financière.
- b. Comme le montre notre étude, la Région de Bruxelles-Capitale affiche des taux élevés de violence physique et sexuelle non-conjugale. Il faut une approche spécifique à plusieurs niveaux pour attaquer ce problème. Il faut que les responsables politiques et les personnes d'influence coopèrent avec la société civile et les associations d'aide aux victimes pour changer les valeurs et les normes qui suscitent la violence à l'égard des femmes et des hommes. Des pratiques ou des méthodes cherchant à stimuler l'implication et la cohésion entre voisins pourraient aider à lutter contre la violence, voire l'empêcher. Des projets impliquant les habitants de certains quartiers dans les décisions de planification du voisinage peuvent augmenter le sentiment d'appartenance et d'appropriation. La cohésion entre les habitants d'un certain quartier peut renforcer la capacité de réagir de façon constructive à la violence (Pichevsky & Wright, 2010). Ainsi, des efforts pourraient aussi être déployés pour augmenter les réactions et le soutien social de témoins en cas d'incidents violents.



Concernant cette étude

2. Collecter des données et effectuer des recherches quantitatives et qualitatives

- a. La présente étude a démontré que, malgré la bonne connaissance des services disponibles, la disposition à la dénonciation est plus faible pour certaines formes de violence. Ainsi, la volonté est par exemple beaucoup plus faible en cas d'harcèlement sexuel qu'en cas d'harcèlement (*stalking*). Des recherches plus approfondies et des actions supplémentaires sont nécessaires pour explorer et combler ce fossé entre connaissance et action afin de stimuler la disposition à la dénonciation pour toutes les formes de violence. Sur le plan individuel, les victimes doivent pouvoir et oser reconnaître et nommer les faits. Mais au niveau sociétal aussi toutes les formes de violence doivent être reconnues et nommées pour que la tolérance envers certaines formes de violence soit prise en main (voir la recommandation 3a).
- b. Notre étude a démontré que l'impact de la violence est considérable (poids élevé de souffrance pour la plupart des formes de violence ; absentéisme au travail et aux études ; nombre d'enfants témoins de violence). L'impact économique exact à Bruxelles ou en Belgique n'est pas connu. Il est recommandé d'identifier le coût économique de la violence afin de disposer d'arguments supplémentaires pour renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes (et des hommes).
- c. Notre étude a démontré que le comportement de l'auteur féminin n'est pas à sous-estimer. Cependant, des recherches supplémentaires s'imposent pour cartographier avec précision le profil de l'auteur et pour documenter l'étendue et l'impact du problème des victimes masculines de diverses formes de violence. De plus, des études, de préférence qualitatives, devraient être menées sur les auteurs de violence pour voir quelles dynamiques jouent et comment celles-ci se rapportent au contexte métropolitain. Des recherches sur la nécessité de foyers pour des victimes masculines font également défaut en ce moment.
- d. Pour certaines formes de violence, les chiffres pour la Région de Bruxelles-Capitale diffèrent de ceux du sondage de la FRA. C'est pourquoi de plus amples recherches sur l'influence particulière du contexte métropolitain sur la violence (y compris la tolérance par rapport à la violence, la



banalisation/normalisation de la violence, l'impact de la violence, la prise en charge de la violence, la disposition à la dénonciation, etc.) seraient utiles.

- e. Des chiffres élevés sur la violence psychologique ont également été signalés. Une plus grande attention doit être attribuée à la cartographie de la violence psychologique. Une plus grande attention doit être attribuée à la cartographie de la violence psychologique, en se concentrant sur les dynamiques et le contexte (tant au niveau micro qu'au niveau méso) dans lequel la violence a lieu. Des méthodologies de recherche plus qualitatives sont indiquées.

Concernant la prévention

3. Des actions de sensibilisation pour le grand public et pour des groupes cibles spécifiques

- a. La présente étude a démontré qu'il existe un haut degré de tolérance par rapport à certaines formes de violence. Dans le cas du harcèlement sexuel, nous avons noté une faible volonté de dénonciation. Ce type de violence est aussi très peu rapporté à d'autres. En même temps, les répondantes signalent un grand poids de la souffrance. Des normes sociales et culturelles basées sur le genre (p.ex. considérer la violence au sein d'un couple comme une affaire privée) et la banalisation de certaines formes de violence (p.ex. le harcèlement sexuel est moins grave que le viol, voire pas du tout grave) peuvent expliquer la grande tolérance envers certaines formes de violence. La sensibilisation du grand public au harcèlement sexuel, avec une description claire de ce que c'est et pourquoi cela ne peut être toléré, est indiquée afin de lutter contre la banalisation de la violence sexuelle. Une attention particulière doit être accordée au harcèlement sexuel et à la violence sexuelle dans l'espace public et dans les réseaux sociaux et autres plateformes numériques.
- b. Nous suggérons une action de sensibilisation pour des professionnels de première ligne qui mettrait explicitement en avant certaines zones d'ombre, afin de pouvoir fournir les soins et l'aide appropriés (y compris un renvoi éventuel) :
- le poids de la souffrance des victimes suite à des expériences violentes
 - une attention plus marquée aux victimes masculines de violence conjugale
 - une attention plus marquée pour la violence non-conjugale



- iv. une attention plus marquée pour les enfants exposés à la violence
- v. la maltraitance des enfants
- vi. la violence psychologique

4. Actions de formation en matière d'égalité des genres

- a. Des actions spécifiques concernant la tolérance zéro à la violence peuvent être menées à l'école auprès des jeunes dans le cadre de l'éducation sexuelle, relationnelle et reproductrice et de la prévention primaire. Conformément au PAN, des mesures peuvent être élaborées dans l'enseignement pour éviter des stéréotypes sexistes et promouvoir une culture de non-violence et d'équilibre entre les sexes. Notre étude a démontré que les hommes sont également victimes et que le comportement de l'auteur féminin n'est pas à sous-estimer. Les campagnes mises en place doivent veiller à ne pas trop utiliser les stéréotypes classiques de genre selon lesquels les femmes sont unilatéralement considérées comme des victimes et les hommes comme des auteurs. Des structures éducatives informelles et des structures sportives, culturelles et de loisirs, ainsi que les médias, peuvent également être impliquées. Une action à envisager est celle du mentorat par un rôle modèle de la société.
- b. Comparée à l'étude de la FRA, notre recherche a dévoilé des taux plus élevés de maltraitance des enfants (surtout des sévices physiques et psychologiques), ainsi qu'un poids de souffrance plus élevé à long terme. Notre étude a aussi démontré qu'un nombre considérable d'enfants sont témoins de violence. Il est important de sensibiliser les structures éducatives, la vie associative et les professionnels à l'identification de signaux et à un transfert adapté des enfants exposés à la violence domestique.

5. Participation des secteurs privé et public

Conformément au PAN, on pourrait envisager, avec la participation de la STIB, d'introduire des actions de prévention de la violence, du harcèlement sexuel et des comportements sexuels inappropriés dans les transports publics bruxellois.

6. Les médecins de famille et autres personnels soignants travaillant dans la Région de Bruxelles-Capitale devraient être mieux informés de toutes les formes de violence et de leur impact. Ils doivent développer des compétences concrètes pour reconnaître les signes, pour rendre la violence discutable et pour organiser de façon



BRUSSEL GEWESTELIJKE COÖRDINATIE

GEWESTELIJKE OVERHEIDS Dienst BRUSSEL

adéquate le renvoi des victimes majeures et mineures afin d'améliorer leur accueil et leur prise en charge. À cet égard, il nous semble opportun de continuer les formations pour personnels soignants organisées depuis plusieurs années sur instruction de la secrétaire d'état Debaets.



Bibliographie

- Anderson, Elijah. The code of the streets. *Atlantic Monthly*. 1994 ; 273 : 81–94.
- Bensaid N et Rea A (2012). Etude relative aux mariages forcés en région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles, ULB.
- Brownridge, D. A., Taillieu, T. L., Tyler, K. A., Tiwari, A., Ko, L. C., & Santos, S. C. (2011). Pregnancy and intimate partner violence : risk factors, severity, and health effects. *Violence Against Women*, 17, 858-881.
- Bruynooghe, R., S. Noelanders et S. Opdebeeck (1998). Prévenir, subir et recourir à la violence, Hasselt/Bruxelles : Centre Universitaire du Limbourg/Ministère de l'Emploi et du Travail et de la Politique de l'Égalité des Chances, pp. 4-11.
- Buysse A, et al. (réd.) (2013). *Sexpert : Seksuele gezondheid in Vlaanderen*. Academia Press, Gand.
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique STCE No. : 210. Consulté le 1 septembre 2015 sur <http://www.conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?CL=ENG&CM=1&NT=210>
- Daoud, N., Urquia, M. L., O'Campo, P., Heaman, M., Janssen, P. A., Smylie, J. et al. (2012). Prevalence of abuse and violence before, during, and after pregnancy in a national sample of Canadian women. *Am.J.Public Health*, 102, 1893-1901.
- De Donder, L. et Verté, D. Prevalence Study of Abuse and Violence Against Older Women : Results of the Belgian Survey, Disponible en ligne sur www.thl.fi/AVOW, 2011.
- Devries, K. M., Kishor, S., Johnson, H., Stockl, H., Bacchus, L. J., Garcia-Moreno, C. et al. (2010a). Intimate partner violence during pregnancy : analysis of prevalence data from 19 countries. *Reprod.Health Matters.*, 18, 158-170.
- Drieskens S. et S. Demarest (2013). Étude sur la violence intrafamiliale et la violence conjugale basée sur l'enquête de santé 2013. ISP et IEFH, Bruxelles.
- Dubourg D, Richard F, Leye E, Ndame S, Rommens T, Maes S (2011). Estimating the number with genital mutilation in Belgium. *European Journal of Contraception and Reproductive Health Care*, 16 : 4.
- Dubourg, D. & Richard, F. (2018). Schatting van de prevalentie van in België wonende vrouwen en meisjes die vrouwelijke genitale vermindering ondergaan of het risico lopen om vermindert te worden. Geactualiseerd op de cijfers van 31 december 2016. http://gams.be/wp-content/uploads/2018/03/20180301_FGM_PrevalenceStudy_12-pages_NL.pdf



- EIGE (2014). Estimating the costs of gender-based violence in the European Union (Rep. No. report. bit.ly/1yEZ7jR).
- European Commission (2010), Domestic violence against women, Special Eurobarometer 344, Bruxelles, TNS Opinion & Social.
- European Union Agency for Fundamental Rights (2014). Violence against women, an EU-wide survey. Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Bousetta, H., Favell, A. et Martinello, M. (2017). Governing multicultural Brussels : paradoxes of a multi-level, multi-cultural, multi-national urban anomaly, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, published online, <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1341712>
- Fletcher B, Gheorghe A, Moore D, et al. (2012). Improving the recruitment activity of clinicians in randomised controlled trials : a systematic review. *BMJ Open*, e000496.
- Garcia-Moreno, C., Guedes, A., & Knerr, W. (2012). Understanding and addressing violence against women, intimate partner violence. Genève, Suisse : WHO.
- Garcia-Moreno, C., Heise, L., Jansen, H. A., Ellsberg, M., et Watts, C. (2005a). Public health. Violence against women. *Science*, 310, 1282-1283.
- Groenen, A. (2006). Stalking. *Risicofactoren voor fysiek geweld*. Maklu, Antwerpen.
- IEFH (2015). Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019. Bruxelles, IEFH.
- IEFH (2017). Nationale enquête over de impact van partnergeweld op werk, werknemers en werkplekken in België (Enquête nationale sur l'impact de la violence entre partenaires sur le travail, les travailleurs et les lieux de travail en Belgique), consulté le 1 mars sur http://igvm-iefh.belgium.be/nl/publicaties/nationale_enquete_over_de_impact_van_partnergeweld_op_werk_werknemers_en_werkplekken_in.
- Keygnaert I, Dias SF, Degomme O, Devillé W, Kennedy P, Kovats A, De Meyer S, Vettenburg N, Roelens K, Temmerman M (2014). Sexual and gender-based violence in the European asylum and reception sector : a perpetuum mobile ? *European Journal of Public Health*, 2014, Vol.25, no. 1, pp 90-96.
- Keygnaert I, Vettenburg N, Temmerman M (2012). Hidden violence is silent rape : sexual and gender-based violence in refugees, asylum seekers and undocumented migrants in Belgium and the Netherlands. *Culture, Health & Sexuality*, Vol. 14, issue 5, May 2012, pp 505-520.
- Krug, E. G., Mercy, J. A., Dahlberg, L. L., & Zwi, A. B. (2002). The world report on violence and health. *Lancet*, 360, 1083-1088.



Leye E, De Schrijver L, Van Baelen L, Andro A, Lesclingand M, Ortensi L, Farina P (2017).

Estimating FGM prevalence in Europe. Findings of a pilot study. Research Report.

Lukasse M, Schei B, Ryding E, on behalf of the BIDENS study-group (2014). Prevalence and associated factors of fear of childbirth in six European countries. *Sex Reprod Healthc.* 2014 Oct ; 5(3) : 99-106.

Lukasse M, Schroll A, Karro H, Schei B, Steingrimsdottir T, Van Parys A, Ryding E, Tabor A ; Bidens Study Group (2015). Prevalence of experienced abuse in healthcare and associated obstetric characteristics in six European countries. *Acta Obstet Gynecol Scand.* 2015 May ; 94(5) : 508-1.

Manzolli, P., Nunes, M. A., Schmidt, M. I., & Ferri, C. P. (2012). Abuse against women, depression, and infant morbidity : a primary care cohort study in Brazil. *Am.J.Prev.Med.*, 43, 188-195.

Pain, R. (2001). Gender, race, age and fear in the city. *Urban studies*, 38, 899-913.

Pieters, J., P. Italiano, A.M. Offermans et S. Hellermans (2010). Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle. Bruxelles : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

Pinchevsky, G. M. Wright, E. M. (2012). The Impact of Neighborhoods on Intimate Partner Violence and Victimization. *TRAUMA, VIOLENCE, & ABUSE* ; 13(2) 112-132.

Roelens, K., Verstraelen, H., Van Egmond K. et Temmerman, M. (2008). Disclosure and health-seeking behaviour following intimate partner violence before and during pregnancy in Flanders, Belgium : a survey surveillance study. *Eur.J.Obstet.Gynecol.Reprod.Biol.*, 137, 37-42.

Roldos, M. I. & Corso, P. (2013). The economic burden of intimate partner violence in ecuador : setting the agenda for future research and violence prevention policies. *West J.Emerg.Med.*, 14, 347-353.

Stewart, A. et Simons R. (2010). Race, code of the street, and violent delinquency : a multilevel investigation of neighbourhood street culture and individual norms of violence. *Criminology*, 48(2) : 569–605.

Stockl, H., Devries, K., Rotstein, A., Abrahams, N., Campbell, J., Watts, C. et al. (2013). The global prevalence of intimate partner homicide : a systematic review. *Lancet*, 382, 859-865.

Sweet, E. L. et Ortiz Escalante, S. (2010). Planning Responds to Gender Violence : Evidence from Spain, Mexico and the United States. *Urban studies* ; 47, 10, 2129-2147.



- Taillieu, T. L. & Brownridge, D. A. (2010a). Violence against pregnant women : Prevalence, patterns, risk factors, theories, and directions for future research. *Aggression and Violent Behavior*, 15, 14-35.
- van Driel, M. & Chevalier, P. (2008). *Verklarende woordenlijst, evidence-based medecine. Verzameling van de belangrijkste epidemiologische en statistische termen in Evidence-Based Medicine*. Minerva vzw, Gent.
- Van Parys AS (2016). Intimate partner violence and pregnancy, an intervention study in perinatal care. Thèse doctorale. Université de Gand. Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé, Gand, Belgique. ISBN 9789078128441.
- Van Parys AS, Deschepper E, Michielsen K, Galle A, Roelens K, Temmerman M, Verstraeten H. Intimate partner violence and psychosocial health, a cross-sectional study in a pregnant population. *BMC Pregnancy Childbirth*. 2015 Nov 11 ; 15(1) : 278.
- Van Parys AS, Deschepper E, Roelens K, Temmerman M, Verstraeten H (2017). The impact of a referral card-based intervention on intimate partner violence, psychosocial health, help-seeking and safety behaviour during pregnancy and postpartum : a randomized controlled trial. *BMC Pregnancy Childbirth*. 2017 Oct 6 ; 17(1) : 346.
- Van Parys, A. S., Deschepper, E., Michielsen, K., Temmerman, M., & Verstraeten, H. (2014). Prevalence and evolution of intimate partner violence before and during pregnancy : a cross-sectional study. *BMC Pregnancy Childbirth*, 14, 294.
- Van Parys, A. S., Verhamme, A., Temmerman, M., & Verstraeten, H. (2014). Intimate partner violence and pregnancy : a systematic review of interventions. *Plos One*, 9, e85084.
- Vandewege, R., R. Bruynooghe et S. Opdebeek (1988). *Les femmes confrontées à la violence physique et sexuelle – Prédominance et conséquences*. Rapport destiné à la Secrétaire d'État à l'Environnement et à l'Émancipation sociale, Bruxelles : INBEL.
- Vos, T., Astbury, J., Piers, L. S., Magnus, A., Heenan, M., Stanley, L. et al. (2006). Measuring the impact of intimate partner violence on the health of women in Victoria, Australia. *Bull. World Health Organ.*, 84, 739-744.
- WHO (2014). *Global and regional estimates of violence against women : prevalence and health effects of IPV and non-partner sexual violence*. Genève, Suisse : WHO Press.
- WHO (2016). *Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women. Building on lessons from the WHO publication : Putting women first : ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women*. Geneva : World Health Organization.

Liste des abbréviations

CAPI : Computer-Assisted Personal Interviewing

CAW : Centrum Algemeen Welzijn

CEDAW : Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women

EIGE : European Institute for Gender Equality

FRA : Fundamental Rights Agency

ICRH : International Centre for Reproductive Health

IQR : Inter Quartile Range

IEFH : Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes

PAN : Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre

VC : Violence Conjugale

DS : Déviation Standard

UG : université de Gand

ULB : Université Libre Bruxelles

NU : Nations Unies

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ISP : Institut Scientifique de Santé Publique